

Rapport du Comité du programme et de la coordination

**Cinquante-cinquième session
(1^{er}-26 juin 2015)**



Nations Unies • New York, 2015

* Nouveau tirage pour raisons techniques (16 juillet 2015).



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

[1^{er} juillet 2015]

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Organisation de la session	5
A. Ordre du jour	5
B. Élection du Bureau	5
C. Participation	6
D. Documentation	7
E. Organisation des travaux	7
F. Adoption du rapport du Comité	7
II. Questions relatives au programme	8
A. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017	8
Projet de révision du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation	8
Récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. . . .	11
Programme 8. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	13
Programme 19. Développement économique et social en Asie occidentale	15
Programme 25. Services de gestion et d'appui	16
Propositions visant à améliorer la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats	26
B. Évaluation	28
1. Renforcement du rôle de l'évaluation et meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale	28
2. Évaluation du programme : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	31
3. Évaluation du programme : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	35

4.	Évaluation du programme : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	37
5.	Évaluation du programme : Programme des Nations Unies pour les établissements humains	40
6.	Évaluation du programme : CNUCED	43
7.	Évaluation du programme : Centre du commerce international	46
8.	Évaluation du programme : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	47
9.	Évaluation thématique du suivi et de l'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement : enseignements tirés de l'expérience en vue de l'après-2015	50
III.	Questions de coordination	54
A.	Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2014	54
B.	Appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	59
IV.	Ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Comité	63
Annexes		
I.	Ordre du jour de la cinquante-cinquième session du Comité	65
II.	Liste des documents dont le Comité était saisi à sa cinquante-cinquième session	66

Chapitre I

Organisation de la session

1. Le Comité du programme et de la coordination a tenu sa session d'organisation (1^{re} séance) le 23 avril 2015 et sa session de fond du 1^{er} au 26 juin 2015 au Siège de l'ONU. Il a tenu au total 19 séances et plusieurs consultations.

A. Ordre du jour

2. On trouvera à l'annexe I l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session, adopté par le Comité à sa séance d'organisation (1^{re} séance).

Sélection de rapports du Corps commun d'inspection

3. À sa 1^{re} séance, l'attention du Comité a été appelée sur une note du Secrétariat (E/AC.51/2015/L.2), soumise en application de la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et de la résolution 59/267 de l'Assemblée générale, l'informant qu'il n'y avait pas de rapport du Corps commun d'inspection à lui présenter à sa session d'organisation.

Programme de travail

4. À la même séance, l'attention du Comité a été appelée sur l'ordre du jour provisoire annoté (E/AC.51/2015/1) et la note du Secrétariat relative à l'état d'avancement de la documentation (E/AC.51/2015/L.1), dans laquelle figurait la liste des documents dont était saisi le Comité.

5. À sa 2^e séance, le 1^{er} juin, le Comité a approuvé son programme de travail, étant entendu que le Bureau y apporterait si nécessaire des ajustements au cours de la session pour tenir compte du rythme auquel avanceraient les travaux.

6. À l'issue de la 2^e séance, la Secrétaire du Comité et les représentants du Secrétaire général ont tenu des réunions d'information informelles sur les questions d'organisation et de logistique et sur les questions d'évaluation.

B. Élection du Bureau

7. À sa 1^{re} séance, le Comité a élu par acclamation Yuri Ambrazevich (Biélorus) Président du Comité pour la cinquante-cinquième session.

8. À sa 2^e séance, le Comité a élu par acclamation Renata Archini (Italie) Vice-Présidente du Comité pour la session.

9. À sa 4^e séance, le 2 juin, le Comité a élu par acclamation Joseph Marie Fouda Ndi (Cameroun) Rapporteur du Comité pour la session.

10. À sa 12^e séance, le 11 juin, le Comité a élu par acclamation Lorena Giménez Jiménez (République bolivarienne du Venezuela) Vice-Présidente du Comité pour la session.

11. Les membres du Bureau pour la cinquante-cinquième session du Comité sont donc :

Président :

Yuri Ambrazevich (Biélorus)

Vice-Présidentes¹ :

Renata Archini (Italie)

Lorena Giménez Jiménez (République bolivarienne du Venezuela)

Rapporteur :

Joseph Marie Fouda Ndi (Cameroun)

C. Participation

12. Les États Membres de l'ONU ci-après étaient représentés au Comité :

Arabie saoudite	Fédération de Russie
Arménie	France
Biélorus	Guinée équatoriale
Bénin	Haïti
Botswana	Iran (République islamique d')
Brésil	Italie
Burkina Faso	Japon
Cameroun	Maroc
Chine	Namibie
Cuba	Pakistan
El Salvador	Pérou
États-Unis d'Amérique	Portugal
Éthiopie	République de Corée
République-Unie de Tanzanie	Uruguay
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Venezuela (République bolivarienne du)
Ukraine	

13. Les États Membres de l'ONU ci-après étaient représentés par un observateur :

Algérie	Liban
Autriche	Mexique
Bulgarie	Norvège
Égypte	Ouganda
Israël	Paraguay
Kenya	Pays-Bas

14. L'organisation intergouvernementale suivante était représentée par un observateur :

Union européenne

15. Ont également participé à la session : la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne; le Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour

¹ Aucune candidature n'ayant été présentée pour la vice-présidence revenant aux États d'Asie et du Pacifique, le siège est demeuré vacant à la cinquante-cinquième session du Comité.

l'Afrique; la Sous-Secrétaire générale chargée de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes); la Sous-Secrétaire générale et Directrice générale de l'informatique et des communications; le Secrétaire général adjoint de la CNUCED; la Directrice du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS); et d'autres hauts responsables du Secrétariat.

16. Les rapports ci-après ont fait l'objet d'un examen par vidéoconférence : a) récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme, programme 19 (Développement économique et social en Asie occidentale); b) évaluation des programmes de la CNUCED, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et examen de la capacité d'évaluation du HCR.

D. Documentation

17. La liste des documents dont le Comité était saisi à sa cinquante-cinquième session figure à l'annexe II.

E. Organisation des travaux

18. Dans un souci de cohérence, le Comité a décidé d'utiliser le verbe « endorsed » en anglais dans le cadre de l'examen des rapports sur l'évaluation du programme. Il rappelle d'autre part que, comme le veut l'usage, il a utilisé le verbe « approved » en anglais dans le cadre de l'examen des rapports sur le cadre stratégique.

F. Adoption du rapport du Comité

19. À la 19^e séance, le 26 juin, le Rapporteur a présenté le projet de rapport au Comité (E/AC.51/2015/L.4 et Add.1 à 17).

20. À la même séance, le Comité a adopté le projet de rapport.

21. Les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Italie, de l'Iran (République islamique d'), de la France, du Japon, du Venezuela (République bolivarienne du), de l'Ukraine, de Cuba et du Maroc ont fait une déclaration avant la clôture de la session. Le Président du Comité a prononcé des observations finales.

Chapitre II

Questions relatives au programme

A. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

Projet de révision du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation

22. À sa 8^e séance, le 4 juin 2015, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur le projet de révision du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (A/68/74 et Corr.1).

23. Il a été rappelé qu'à sa cinquante-deuxième session, le Comité avait recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter le rapport susmentionné, reposant sur les changements qu'elle aurait approuvés, dans ses diverses résolutions sur la planification des programmes (voir A/67/16, par. 71). Cette recommandation avait été entérinée par l'Assemblée dans sa résolution 67/236.

24. Il a été également rappelé qu'à sa cinquante-troisième session, le Comité avait décidé de poursuivre son examen de la question à sa cinquante-cinquième session.

25. Le représentant du Secrétaire général a présenté le rapport et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

Débat

26. Une délégation a indiqué qu'un rang de priorité élevé avait été accordé à ce processus, et d'autres ont salué le projet de révision du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.

27. Certaines délégations ont accueilli favorablement les modifications proposées. D'autres ont manifesté leur inquiétude au sujet des modifications qu'il avait été prévu d'apporter sans qu'elles aient pour autant été expressément prescrites, fait part de leur souci selon lequel le projet de révision dépourvu de tout lien avec les résolutions de l'Assemblée outrepassait le mandat de celle-ci et souligné que toute tentative visant à modifier un quelconque aspect du cadre législatif régissant l'Organisation était inacceptable. Une délégation a demandé des éclaircissements au sujet des raisons qui avaient conduit le Secrétaire général à proposer ces modifications.

28. Des délégations ont demandé que leur soit présentée une vue d'ensemble des changements effectués, notamment que leur soient fournies des données historiques sur les révisions antérieures et des précisions sur l'introduction de nouveaux concepts (comme, par exemple, le remplacement du plan à moyen terme par le cadre stratégique), de manière à mieux cerner les principes de base des modifications proposées. Elles ont également demandé que leur soit donnée la raison spécifique de chaque changement proposé et que leur soit précisé notamment si la proposition reposait sur une décision de l'Assemblée générale ou avait d'autres motifs

sous-jacents. Elles ont par ailleurs cherché à obtenir des éclaircissements sur les raisons qui avaient conduit aux projets d'amendement, notamment de l'article 4.12 et des règles 104.2 et 105.6, en particulier sur la latitude qu'avaient les directeurs de programme de prendre des mesures correctives s'il devenait manifeste que la voie suivie n'avait pas abouti aux résultats escomptés.

29. Une délégation a estimé que le Règlement et les règles devraient favoriser l'établissement d'indicateurs de résultats solides et bien définis permettant de déterminer véritablement dans quelle mesure des résultats concrets avaient été obtenus. Il a également été indiqué que les méthodes utilisées pour mesurer les résultats devraient être adaptées et rentables. Il a été souligné que les rapports sur l'exécution du programme devraient comporter non seulement des précisions sur les situations du fait desquelles les résultats escomptés n'avaient pas été obtenus mais également des stratégies et des mesures visant à les améliorer. Il a en outre été souligné qu'il importait de faire en sorte que le Comité soit tenu par le Règlement et les règles d'identifier et d'éliminer du budget-programme des produits qui faisaient double emploi, étaient jugés dépassés, inefficaces ou d'utilité marginale.

30. La question a été posée de savoir si le Secrétaire général avait envisagé un tant soit peu la possibilité d'alléger le texte et s'il y avait un moyen de raccourcir le Règlement et les règles.

Conclusions et recommandations

31. **Le Comité a réaffirmé qu'il était nécessaire de mettre régulièrement à jour le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, afin d'élaborer des cadres stratégiques axés sur les résultats, de renforcer les systèmes de gestion et de responsabilisation et de définir les moyens d'améliorer l'efficacité et l'efficience des procédures administratives de l'Organisation.**

32. **À cet égard, le Comité a réaffirmé que son rôle était de vérifier que les programmes d'activité de l'Organisation étaient mis en œuvre conformément aux textes adoptés par les organes délibérants et que le Règlement et les règles susmentionnés étaient intégralement appliqués.**

33. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve les révisions proposées par le Secrétaire général, sous réserve des modifications suivantes :**

Article 2.1

Conserver le texte introductif de l'article 2.1

Article 3.2

Conserver les paragraphes 5 et 6

À la suite du paragraphe 5, insérer un nouveau paragraphe libellé comme suit (et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence) : « Les textes explicatifs des fascicules du budget-programme sont identiques au texte du plan-programme biennal. »

À la suite du nouveau paragraphe 6, insérer un nouveau paragraphe libellé comme suit (et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence) :

« Le Secrétaire général fait figurer dans l'introduction des fascicules du budget des renseignements sur les mandats nouveaux ou modifiés que l'Assemblée générale aura approuvés après l'adoption du plan-programme biennal. Le Comité du programme et de la coordination examine, dans le cadre de l'exercice de ses attributions relatives au programme dans le processus de planification et de budgétisation, les aspects relatifs au programme des mandats nouveaux ou modifiés visés plus haut, ainsi que tout écart apparaissant entre le plan-programme biennal et les aspects relatifs au programme du projet de budget-programme. »

Règle 104.2

Insérer un nouvel alinéa b) libellé comme suit (et renuméroter les alinéas suivants en conséquence) : « b) Le Secrétaire général établit le deuxième volet : un plan-programme biennal portant sur deux ans »

Règle 104.5 d) i)

Supprimer l'expression « notamment au moyen des évaluations »

Article 4.13

Remplacer la modification proposée par le texte suivant : « Le Comité du programme et de la coordination examine, dans le cadre de l'exercice de ses attributions relatives au programme dans le processus de planification et de budgétisation, les aspects relatifs au programme des mandats nouveaux ou modifiés approuvés par l'Assemblée générale après l'adoption du plan-programme biennal, ainsi que tout écart apparaissant entre le plan-programme biennal et les aspects relatifs au programme du projet de budget-programme. Toutes les modifications proposées par le Secrétaire général sont aussi détaillées qu'il est nécessaire pour indiquer les incidences que les résolutions et décisions adoptées par les organes intergouvernementaux ou des conférences internationales depuis l'adoption du plan-programme biennal ont sur les programmes. »

Règle 104.9

Conserver l'alinéa b) et adapter la numérotation en conséquence

Article 4.16

Conserver l'article mais en remplaçant « plan à moyen terme » par « cadre stratégique »

Article 5.1

Remplacer les deux premières phrases par le texte suivant : « L'esquisse budgétaire est présentée et examinée pour approbation par l'Assemblée générale, une fois examiné et adopté le cadre stratégique. Une fois approuvés, le cadre stratégique et l'esquisse budgétaire sont les deux éléments à partir desquels le projet de budget-programme est établi. »

Article 5.8

Remplacer le texte de l'article 5.8 par le texte suivant : « Le Comité du programme et de la coordination examine le projet de budget-programme pour faire en sorte que les textes explicatifs des fascicules du budget-programme soient identiques au texte du plan-programme biennal approuvé et rendent compte de ses délibérations. Le rapport du Comité est communiqué à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social pour examen. »

Article 6.1

Accepter la modification proposée après suppression du terme « pertinents »

Règle 106.1 a) ii)

Accepter la modification proposée à l'exception de l'ajout du membre de phrase « dans la mesure du possible par sous-programme »

34. Le Comité a décidé de reporter à sa cinquante-septième session l'examen des modifications qu'il est proposé d'apporter à l'article VII « Évaluation » du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, et il a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de proposer d'autres modifications concernant l'article VII et l'annexe au règlement et aux règles susmentionnés, en tenant compte des résolutions pertinentes de l'Assemblée.

Récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

35. À sa 14^e séance, le 12 juin 2015, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur la récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 et les propositions visant à améliorer la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats (A/70/80).

36. Les représentants du Secrétaire général ont présenté le rapport et répondu aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Débat

37. Certaines délégations ont voulu savoir si les plans-programmes biennaux présentés dans les fascicules du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 étaient identiques à ceux qui figurent dans le plan-programme biennal et les priorités pour la période 2016-2017, contenus dans le document publié sous la cote A/69/6/Rev.1.

38. Une délégation a demandé si les modifications recensées au chapitre I du rapport du Secrétaire général avaient été prises en compte dans les fascicules du projet de budget-programme correspondant au programme 8 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en

développement), au programme 19 (Développement économique et social en Asie occidentale), et au programme 25 (Services de gestion et d'appui).

39. Plusieurs délégations ont demandé que des informations complémentaires soient fournies de manière à faciliter les travaux du Comité et à faire apparaître clairement la comparaison entre le plan-programme biennal approuvé pour 2016-2017 et les modifications qu'il a été proposé d'apporter aux trois programmes concernés.

40. En ce qui concerne le programme 25 (Services de gestion et d'appui), une délégation a notamment indiqué que le Comité des commissaires aux comptes avait soulevé de nombreuses questions et formulé des recommandations relatives à l'informatique et aux communications et qu'elle souhaitait s'assurer qu'elles avaient bien été prises en compte dans les modifications. Par ailleurs, une délégation a demandé des précisions concernant la composante ressources humaines dans le plan-programme biennal approuvé et dans les présentes modifications.

41. En ce qui concerne le programme 4 (Opérations de maintien de la paix), la délégation du Pakistan a déclaré qu'elle accordait une grande importance au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et souligné qu'elle était disposée à offrir un appui moral, politique et diplomatique à la population du Cachemire occupé par l'Inde de manière à ce qu'elle puisse exercer son droit à l'autodétermination.

Conclusions et recommandations

42. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale continue de prier le Secrétaire général de veiller à ce que les directeurs de programme poursuivent l'amélioration de la formulation des objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès de manière à permettre une meilleure évaluation des résultats.**

43. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que les résultats escomptés et les indicateurs de succès soient directement et clairement liés aux objectifs des programmes et conformes à la nature différente des activités des programmes, en tenant compte des dispositions des articles 104.7 a) et 105.4 a) du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.**

44. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller également à ce que les résultats attendus, les indicateurs de succès et les objectifs soient définis en tenant compte du lien direct entre les moyens et les produits, et à ce que les moyens correspondent aux besoins des programmes, en tenant compte également du caractère international de l'Organisation des Nations Unies, des buts énoncés dans sa Charte et des décisions des organes délibérants, ainsi que du fait que les objectifs de l'Organisation ne peuvent pas être atteints au cours d'un seul cycle biennal.**

45. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller en outre à ce que les résultats escomptés et, dans la mesure du possible, les indicateurs de succès permettent de mesurer les résultats obtenus dans l'exécution des programmes de l'Organisation, et non les résultats obtenus par chaque État Membre.**

46. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre des mesures appropriées aux fins d'élaborer à titre permanent et de mettre en œuvre un programme de formation adapté de sorte que les membres du personnel, selon les besoins, acquièrent la maîtrise des concepts et techniques, y compris la formulation des résultats escomptés et des indicateurs de succès.

Programme 8

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

47. À sa 14^e séance, le 12 juin 2015, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur la récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/80).

48. Les représentants du Secrétaire général ont présenté le programme et répondu aux questions posées lors de l'examen du programme par le Comité.

Débat

49. Les membres du Comité ont approuvé l'application du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

50. Ils ont mentionné le paragraphe 9 de la résolution 55/231 sur la budgétisation axée sur les résultats, où l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller, lorsqu'il présente le budget-programme, à ce que les réalisations escomptées et, si possible, les indicateurs de résultats y figurent en vue de mesurer les résultats obtenus dans la mise en œuvre des programmes de l'Organisation et non ceux obtenus par tel ou tel État Membre. À cet égard, plusieurs délégations ont jugé préoccupant le fait que les indicateurs de succès énoncés dans le cadre stratégique du programme ne suivent pas ces instructions puisqu'ils mesurent directement les résultats obtenus par les États Membres. Des délégations se sont également dites préoccupées par ce qu'elles ont appelé une erreur d'attribution, à savoir, que les « grandes » réalisations étaient le résultat de nombreux facteurs et ne pouvaient donc être directement attribuées aux contributions des organismes des Nations Unies.

51. S'agissant du sous-programme 2 (Pays en développement sans littoral), une délégation a demandé des précisions sur le fait que les services fonctionnels pour les réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable figurent au nombre des produits [A/70/6 (Sect. 10), par. 10.44 a) ii)]; en particulier, elle a demandé si des ressources seraient affectées uniquement aux services prêtés pour les réunions du Forum touchant aux questions liées aux pays en développement sans littoral, et non aux sous-programmes 1 (Pays les moins avancés) et 3 (Petits États insulaires en développement). Il a été suggéré que, si les trois sous-programmes étaient concernés, le document devrait être reformulé en conséquence.

52. Certaines délégations ont voulu savoir avec précision dans quelle mesure les domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne, plus nombreux que ceux du Programme d'action d'Almaty (Répondre aux besoins particuliers des pays en

développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays développement sans littoral et de transit), étaient pris en compte dans le cadre stratégique du sous-programme 2. Certaines délégations ont demandé des explications sur divers aspects du sous-programme, notamment la signification du terme « transformation structurelle » employé dans l'énoncé de l'indicateur de succès b) iii) et la définition de la collaboration du secteur privé qui serait utilisée pour évaluer l'indicateur de succès c) iv).

53. S'agissant du sous-programme 3 (Petits États insulaires en développement), une délégation a fait observer que la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques n'aurait lieu qu'en décembre 2015 et qu'il était par conséquent prématuré d'y faire allusion dans l'énoncé de l'indicateur de succès b). Une autre délégation a souhaité obtenir des précisions sur l'indicateur de succès e), demandant notamment comment les « processus placés sous l'égide des Nations Unies » seraient évalués.

Conclusions et recommandations

54. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve les modifications ci-après du descriptif du programme 8 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) tel qu'il figure dans le rapport du Secrétaire général (A/70/80) et le chapitre 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 10)], sous réserve des modifications suivantes :

Sous-programme 2

Pays en développement sans littoral

Indicateurs de succès

Numéroter a) i) l'indicateur de succès existant et le libeller comme suit : « i) Augmentation du nombre des pays en développement sans littoral qui, avec l'appui des organismes des Nations Unies, prennent en compte les dispositions du Programme d'action de Vienne dans leur stratégie nationale de développement ».

Ajouter un indicateur de succès a) ii), libellé comme suit : « ii) Augmentation du nombre des États Membres qui, avec l'appui des organismes des Nations Unies, prennent en compte les dispositions du Programme d'action de Vienne ».

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès b) iii) par le texte suivant : « iii) Augmentation du nombre d'initiatives prises ou facilitées par les organismes des Nations Unies qui appuient concrètement la transformation structurelle de l'économie des pays en développement sans littoral, conformément au Programme d'action de Vienne ».

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès c) iii) par le texte suivant : « iii) Augmentation du nombre d'initiatives prises ou facilitées par les organismes des Nations Unies qui débouchent sur une coopération Sud-Sud et une coopération triangulaire associant des pays en développement sans littoral ».

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès c) iv) par le texte suivant : « iv) Augmentation du nombre d'initiatives prises ou facilitées par les organismes des Nations Unies qui débouchent sur une collaboration transparente, effective et responsable entre le secteur privé et des pays en développement sans littoral ».

**Sous-programme 3
Petits États insulaires en développement**

Réalisations escomptées du Secrétariat

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée e), remplacer le texte par le libellé suivant : « e) Amélioration, à l'échelle du système des Nations Unies, de la cohérence des processus qui portent sur les petits États insulaires en développement, y compris aux niveaux national, régional et mondial ».

Indicateurs de succès

Remplacer l'indicateur de succès b) par le texte suivant : « b) Augmentation du nombre de partenaires de développement qui s'engagent à fournir un appui aux petits États insulaires en développement, notamment par l'intermédiaire de mécanismes de financement tels que le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds d'investissement pour le climat ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès e), remplacer le texte par le libellé suivant : « e) Augmentation, à l'échelle du système des Nations Unies, du nombre des regroupements des processus qui ont trait aux petits États insulaires en développement ».

**Programme 19
Développement économique et social en Asie occidentale**

55. À sa 14^e séance, le 12 juin 2015, le Comité a examiné le rapport récapitulatif du Secrétaire général sur les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/80).

56. Les représentants du Secrétaire général ont présenté le programme et répondu aux questions posées lors de l'examen du programme par le Comité.

Débat

57. Une délégation a demandé plus d'informations sur la façon dont le sous-programme 4 avait aidé les pays membres à élaborer ou à actualiser des stratégies et des politiques qui tirent parti des ressources humaines, de l'innovation et des technologies modernes pour faire de l'économie du savoir et de la société de l'information de nouveaux modèles en faveur de l'emploi et de la croissance économique durable, conformément à la réalisation escomptée a) figurant dans le tableau 22.17 du document A/70/6 (Sect. 22) (voir également A/69/6/Rev.1, par. 19.47).

58. Une délégation a demandé si le nouvel intitulé du sous-programme 4 « La technologie au service du développement et de l'intégration régionale », qui était

plus général que le précédent, « Utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'intégration régionale » correspondait à son contenu, en particulier à l'objectif de l'Organisation, aux réalisations escomptées et aux indicateurs de succès. En outre, des éclaircissements ont été demandés pour savoir si le sous-programme prévoyait de fournir un appui directif et technique dans le cadre de ses activités.

Conclusions et recommandations

59. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le changement apporté au programme 19 (Développement économique et social en Asie occidentale) comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général A/70/80.

Programme 25

Services de gestion et d'appui

60. À ses 13^e et 16^e séances, les 11 et 18 juin 2015, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général récapitulant les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/80).

61. La Sous-Secrétaire générale et Directrice générale de l'informatique et des communications a présenté le programme et répondu, avec d'autres représentants du Secrétaire général, aux questions posées lors de l'examen du programme par le Comité.

Débat

62. On s'est félicité de l'important travail accompli par le Bureau de l'informatique et des communications et des efforts faits pour améliorer l'exécution des programmes, notamment la mise en œuvre des éléments de la stratégie informatique et télématique en application de la section II de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale. À cet égard, l'avis a été exprimé que l'objectif était de veiller à ce que la structure informatique et télématique soit aussi efficace que possible et notamment d'en renforcer la sécurité, et qu'il s'agissait d'une action continue dont certaines modalités devaient encore être définies.

63. Une délégation a demandé un complément d'information sur le calendrier de mise en œuvre des dispositions de la section II de la résolution, les difficultés à surmonter et les gains d'efficacité attendus.

64. Il a été demandé pourquoi aucune modification du programme de travail des offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi n'avait été proposée comme suite à la mise en œuvre d'éléments de la stratégie informatique et télématique. Des délégations ont rappelé les observations concernant les technologies de l'information et des communications figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes, selon lesquelles les coûts liés à l'adoption de nouvelles technologies ou à la migration des anciens systèmes officiels vers les nouveaux n'avaient fait l'objet d'aucune évaluation (A/69/5 (Vol. II), par. 375). À cet égard, il a été demandé si le Bureau, en rédigeant les révisions proposées pour ce programme, avait tenu compte de ces observations et en particulier de la recommandation du Comité qu'une analyse coûts-avantages soit effectuée à l'occasion de l'adoption de nouveaux systèmes officiels ou du remplacement des

anciens, et que ses résultats soient pris en compte dans le dossier accompagnant la proposition d'achat (ibid., par. 376).

65. Certaines délégations, disant que la question du multilinguisme n'avait pas été abordée dans les sous-programmes 5 et 6 du projet de cadre révisé, ont demandé comment les activités du Bureau seraient organisées afin de l'intégrer. Des délégations ont également demandé qui était responsable en dernier ressort des activités du Bureau relatives au multilinguisme.

66. Plusieurs délégations ont exprimé des préoccupations et demandé des éclaircissements concernant les modifications proposées. Il a été dit que le cadre approuvé pour le programme de l'exercice biennal 2016-2017 était simple et facile à comprendre et que les modifications proposées le rendraient moins clair et introduiraient des notions vagues. Plusieurs délégations se sont dites préoccupées par le format, la présentation et la formulation du cadre logique. Il a été souligné en particulier que le libellé de beaucoup des réalisations escomptées, indicateurs de succès et objectifs des sous-programmes 5 et 6 n'étaient pas conformes aux dispositions de la résolution 55/231 de l'Assemblée générale ni aux définitions données à l'annexe II du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Il a également été dit que certaines des nouvelles composantes proposées n'avaient pas d'objectif correspondant et que les stratégies proposées pour chacune ne précisaient pas quelle entité du Secrétariat était responsable de leur mise en œuvre. À cet égard, plusieurs délégations ont suggéré que le Secrétariat distribue un document de séance pour répondre à ces préoccupations et d'autres ont proposé, même si ce n'était pas la manière la plus souhaitable de procéder, de reporter l'examen des modifications proposées à la cinquante-sixième session du Comité, de sorte que les informations puissent être améliorées.

67. Une délégation a demandé des éclaircissements concernant le sous-programme 3 (Gestion des ressources humaines), car on ne voyait pas ce que la composante 5 (Systèmes d'information ressources humaines), qui apparaissait initialement dans ce sous-programme, était devenue dans les modifications proposées.

68. En ce qui concerne le sous-programme 5 (Gestion et coordination stratégiques dans les domaines de l'information et des communications), il a été demandé pourquoi aucun objectif individuel n'était associé aux composantes 1 à 5 comme c'était le cas dans le cadre stratégique approuvé antérieurement pour la période 2016-2017 (A/69/6/Rev.1). Des précisions ont également été demandées concernant les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du sous-programme 5, en particulier comment les réalisations escomptées pourraient être atteintes, quels éléments les États Membres devraient prendre en compte et comment les indicateurs pourraient être mesurés. Examinant la stratégie définie au paragraphe 25.49 e) du cadre stratégique pour la période 2016-2017, une délégation a demandé pourquoi les mots « la coordination et la collaboration dans le domaine de l'informatique et des communications avec d'autres entités » ne figuraient plus dans les révisions proposées.

69. Une délégation a estimé que les technologies de l'information et des communications présentaient un potentiel énorme pour ce qui est de renforcer et d'améliorer la capacité de prestation de services de l'ensemble du Secrétariat, soulignant la nécessité de veiller à ce que l'infrastructure informatique appuie

pleinement l'activité de fond de l'Organisation, notamment en menant des initiatives de transformation des modes de fonctionnement existants telles que la mise en service d'Umoja et l'appui à une main-d'œuvre plus mobile et plus souple, et en veillant à la rentabilité des investissements consentis dans les technologies de l'information et des communications. Elle a indiqué que la mise en place d'une structure informatique cohérente et efficace sans double emploi ni déconnexion et la réduction de l'empreinte carbone des technologies de l'information et des communications passaient par une rationalisation des systèmes informatiques et l'harmonisation des fonctions et unités techniques de traitement des données.

70. En ce qui concerne le sous-programme 6 (Aspects opérationnels de l'informatique et des communications), une délégation a demandé pourquoi la référence au « répertoire général des services » qui figurait au paragraphe 25.50 f) du cadre stratégique pour la période biennale 2016-2017 avait été supprimée dans les révisions proposées : cette modification rendait le libellé trop général, manquant de clarté et de mesurabilité. Une autre délégation a demandé des informations sur l'interopérabilité des technologies de l'information et des communications et notamment où il en était question dans le cadre, sur la gestion des moyens informatiques dans le contexte de la nouvelle stratégie informatique et télématique, et sur la manière dont les réalisations escomptées de la composante 4 (Prise en mains d'Umoja dans l'ensemble du Secrétariat) appuieraient une mobilité du travail accrue dans l'Organisation. Des délégations ont également demandé pourquoi des réalisations escomptées et indicateurs de succès précédemment approuvés concernant ce sous-programme n'avaient pas été conservés.

71. En ce qui concerne l'objectif du sous-programme 6 et en particulier l'intention de créer des structures de gestion, des délégations ont demandé si le cadre proposé supposait la création de nouvelles structures et bureaux au sein du Secrétariat, soulignant que toute restructuration de cet ordre nécessiterait l'approbation préalable de l'Assemblée générale. Des délégations ont également demandé comment les composantes 1 et 2 du sous-programme seraient mises en œuvre sur le terrain. En outre, à propos de la réalisation escomptée a) de la composante 2, des précisions ont été demandées concernant le « réseau intégré géré centralement », notamment comment il rejoignait les vues exprimées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport (A/67/651). En outre, des précisions ont été demandées quant à savoir comment la réalisation escomptée de la composante 1 se rapportait aux mandats énoncés à la section II de la résolution 69/262 et aux paragraphes 37, 38 et 44 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/69/610), entériné dans la même résolution.

Conclusions et recommandations

72. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve, sous réserve des modifications ci-après, les changements que le Secrétaire général a proposé d'apporter au texte explicatif du programme 25 (Services de gestion et d'appui) et qu'il a énoncés dans son rapport (A/70/80) et aux chapitres 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 29E (Bureau de l'informatique et des communications) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 29C et Corr.1), A/70/6 (Sect. 29D) et A/70/6 (Sect. 29E)] :**

Vue d'ensemble (A/70/80, par. 20)

Remplacer l'avant-dernière phrase par le texte suivant : « Le Département mettra en place une architecture unifiée, dirigera le renforcement de la prise en main d'Umoja, veillera à la sécurité de l'information et à la résilience opérationnelle et veillera à ce que les programmes dans les domaines de l'informatique et des communications soient alignés avec les activités de l'Organisation et appuient les initiatives de transformation des modalités de fonctionnement et de prestation de services. »

Ajouter une phrase libellée comme suit avant la dernière phrase : « Il s'attachera à épauler une main-d'œuvre plus mobile. »

Sous-programme 5

Gestion et coordination stratégiques dans les domaines de l'informatique et des communications

Objectif de l'Organisation

Remplacer le libellé de l'objectif par le texte suivant : « Veiller à la mise en œuvre de façon efficace, rationnelle et transparente de tous les éléments de la stratégie informatique et communications à l'appui des travaux de l'Organisation »

Composante 1

Structures de gestion

Objectif de l'Organisation

Ajouter un objectif dont le texte sera ainsi libellé : « Objectif de l'Organisation : Assurer la cohérence et la coordination efficaces des fonctions afférentes à l'informatique et aux communications dans l'ensemble du Secrétariat »

Stratégie (A/70/80, par. 21)

Ajouter un alinéa f) libellé comme suit : « f) Regroupement des fonctions afférentes à l'informatique et aux communications dans le cadre d'un dispositif de prestation de services centralisée afin d'en assurer la cohérence et la coordination dans l'ensemble du Secrétariat »

Composante 2

Alignement de la technologie sur l'activité de fond de l'Organisation (A/70/80; A/70/6 (Sect. 29E), tableau 29E.10)

Titre

Remplacer le titre existant par le libellé suivant : « Alignement de la technologie sur l'activité du Secrétariat »

Objectif de l'Organisation

Ajouter un objectif dont le texte sera ainsi libellé : « Objectif de l'Organisation : Veiller à ce que les programmes technologiques de

l'Organisation et la mise en œuvre de tous les éléments de la stratégie informatique et communications facilitent l'action de l'Organisation »

Réalisations escomptées et indicateurs de succès

Intervertir le texte des réalisations escomptées a) et b) et des indicateurs de succès connexes

Nouvelle réalisation escomptée a)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant : « a) Conception de programmes, de services et d'infrastructures de nature à faciliter le travail de l'Organisation »

Nouvel indicateur de succès a)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant : « a) Augmentation du pourcentage de stratégies techniques qui cadrent avec la stratégie informatique et communications et les stratégies touchant les domaines de compétence de l'Organisation »

Nouvel indicateur de succès b) ii)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant : « b) ii) Augmentation du taux d'adoption des outils informatiques et des outils de communication destinés aux États Membres »

Stratégie (A/70/80, par. 22)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant :

« 22. Cette composante du sous-programme 5 relève de la Division des services mondiaux. Celle-ci mettra l'accent sur les éléments suivants :

- a) Formulation systématique de principes directeurs qui régissent l'utilisation de la technologie dans l'Organisation;**
- b) Institution de mécanismes de gouvernance qui permettent de garantir que les nouveaux projets et investissements dans les domaines de l'informatique et des communications sont évalués par les autorités techniques compétentes;**
- c) Adoption d'une architecture globale et de technologies standard et mesure et évaluation des principes directeurs en vigueur;**
- d) Centralisation des arrangements contractuels et utilisation de ceux-ci par le Secrétariat conformément aux règles et règlements en vigueur;**
- e) Élaboration de stratégies techniques qui coïncident avec les stratégies opératoires des bureaux, des départements, des commissions économiques, des tribunaux et des missions, notamment en ce qu'elles ont trait à l'action de l'Organisation. »**

Composante 3

Informatique analytique et informatique décisionnelle
(A/70/80; A/70/6 (Sect. 29E), tableau 29E.11)

Objectif de l'Organisation

Ajouter un objectif dont le texte sera ainsi libellé : « Objectif de l'Organisation : Tirer parti de l'information afférente au domaine administratif et aux domaines de fond en vue de mieux fonder la prise de décisions sur des données et de renforcer l'efficacité de la gestion des ressources et des programmes et l'application du principe de responsabilité »

Stratégie (A/70/80, par. 23)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant :

« 23. Cette composante du sous-programme 5 relève de la Division des services mondiaux. Celle-ci mettra l'accent sur les éléments suivants :

- a) Mise en place généralisée de moyens d'informatique analytique et d'informatique décisionnelle permettant d'analyser concrètement des données sur des sujets précis et, plus généralement, d'encourager la mise en commun des données dans le système des Nations Unies;
- b) Généralisation dans l'ensemble du Secrétariat des activités relatives à l'informatique analytique et à l'informatique décisionnelle et conception de solutions qui facilitent la prise de décisions en toute connaissance de cause;
- c) Renforcement du programme de sécurité de l'information de l'ONU pour en améliorer l'efficacité et l'intégrité. »

Composante 4

Mise au point d'applications et de sites Web et appui y afférent
(A/70/80 ; A/70/6 (Sect. 29E), tableau 29E.12)

Objectif de l'Organisation

Ajouter un objectif dont le texte sera ainsi libellé : « Objectif de l'Organisation : Concevoir et mettre en œuvre des stratégies de gestion des applications et des sites Web de façon à fournir des solutions globales soutenues virtuellement, conformément aux directives relatives à la sécurité, à la stratégie d'image, au multilinguisme et à l'accessibilité »

Faire de l'indicateur de succès d) l'indicateur d) i) et ajouter un indicateur de succès d) ii) dont le texte sera ainsi libellé : « d) ii) Augmentation du degré de satisfaction des utilisateurs »

Stratégie (A/70/80, par. 24)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant : « 24. Cette composante du sous-programme 5 relève des pôles d'applications. Ceux-ci mettront l'accent sur les éléments suivants : »

Ajouter les alinéas suivants :

« h) Amélioration de la prestation des services dans le cadre du suivi de la performance, ce qui permettra d'améliorer les liaisons entre les bureaux et rendra l'information plus aisément accessible;

i) Conception et mise en œuvre de stratégies de gestion des applications et des sites Web de façon à se défaire des éléments faisant double emploi et à passer à des solutions globales soutenues virtuellement;

j) Appui au système de gestion des aptitudes Inspira, notamment avec l'apport d'améliorations dans les domaines du recrutement, du perfectionnement et de la gestion de la performance;

k) Appui à l'entrepôt de données et apport d'améliorations à celui-ci, notamment avec le renforcement du tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines, outil accessible en ligne, sur lequel se grefferont des outils en libre-service qui permettront de procéder à une auto-évaluation des résultats obtenus en ce qui concerne les objectifs et autres éléments des plans d'action concernant les ressources humaines et d'aider les États Membres à assurer un suivi et un contrôle;

l) Adapter et optimiser le portefeuille d'applications afférentes aux sites Web de l'Organisation afin de les rendre conformes aux directives relatives à la sécurité, à la stratégie d'image, au multilinguisme et à l'accessibilité. »

Composante 5

Renforcement de la sécurité informatique

(A/70/80; A/70/6 (Sect. 29E), tableau 29E.13)

Objectif de l'Organisation

Ajouter un objectif dont le texte sera ainsi libellé : « Objectif de l'Organisation : Assurer la sécurité de l'information en réduisant le niveau de risque pour ce qui est de l'image, des ressources, des données et des opérations de l'Organisation ainsi que de la sécurité et de la sûreté du personnel et des biens de celle-ci »

Stratégie (A/70/80, par. 25)

Supprimer le mot « fondamentales »

Sous-programme 6

Aspects opérationnels de l'informatique et des communications

Objectif de l'Organisation (A/70/80)

Remplacer le libellé de l'objectif par le texte suivant : « Assurer la réalisation des objectifs fonctionnels et opérationnels de l'Organisation de façon efficace, rationnelle et transparente en se servant de l'informatique et des communications pour faciliter l'harmonisation des programmes technologiques du Secrétariat »

Stratégie

Ajouter un paragraphe dont le texte sera ainsi libellé :

« Le sous-programme relève de la Division des opérations mondiales. Celle-ci mettra l'accent sur les éléments suivants :

- a) Mise en place d'une infrastructure et de modalités de prestation de services efficaces, notamment afin d'améliorer la gestion de l'information et des ressources, de renforcer la gestion des services et des performances et de mettre au point un catalogue de services communs normalisés;
- b) Recensement des besoins en services et instauration de modalités de prestation de services et de modalités d'appui efficaces;
- c) Recensement des objectifs de référence concernant les performances qui sont utilisés dans le secteur afin de suivre les résultats obtenus par le Secrétariat pour ce qui est de l'infrastructure informatique et de l'infrastructure de communications. »

Composante 1**Hébergement centralisé****Objectif de l'Organisation**

Ajouter un objectif dont le texte sera ainsi libellé : « Objectif de l'Organisation : Mettre en place des modalités d'hébergement centralisé qui facilitent l'exécution du mandat de l'Organisation partout dans le monde, les applications informatiques étant hébergées de façon sécurisée, cohérente et résiliente »

Réalisation escomptée a)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant : « Regroupement des grandes applications »

Indicateur de succès a) i)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant : « a) i) Pourcentage d'applications actuellement hébergées à New York transférées aux pôles informatiques en vue de leur hébergement »

Indicateur de succès a) ii)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant : « a) ii) Pourcentage d'applications actuellement hébergées par les bureaux extérieurs et les commissions régionales transférées aux pôles informatiques en vue de leur hébergement »

Stratégie (A/70/80, par. 26)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant : « 26. Cette composante du sous-programme 6 relèvera de la Division des opérations mondiales. Celle-ci s'attachera à appliquer des modalités d'hébergement

centralisé destinées à renforcer l'efficacité et l'efficacité, afin que la technologie serve au mieux l'action de l'ONU. »

Composante 2

Consolidation des réseaux [mécanisme MPLS (multi-protocol label switching)]

(A/70/80; A/70/6 (Sect. 29E), tableau 29E.16)

Objectif de l'Organisation

Ajouter un objectif dont le texte sera ainsi libellé : « Objectif de l'Organisation : Mettre en place une infrastructure informatique et une infrastructure de communications gérées centralement de façon à faciliter les liaisons entre les bureaux aux fins de la transmission de données audio, vidéo et autres essentielles pour l'Organisation »

Stratégie (A/70/80, par. 27)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant : « 27. Cette composante du sous-programme 6 relève de la Division des opérations mondiales. Celle-ci mettra l'accent sur les éléments suivants : »

Remplacer le libellé de l'alinéa b) du paragraphe 27 par le texte suivant : « Gestion et maintenance des infrastructures de télécommunications qui relient le Siège de l'Organisation aux bureaux extérieurs et aux missions de maintien de la paix; expansion et mise à niveau de la messagerie électronique, en coopération avec le Département de l'appui aux missions; »

Remplacer le libellé de l'alinéa e) du paragraphe 27 par le texte suivant : « Fourniture d'infrastructures aux centres informatiques du Siège en vue d'appuyer l'ensemble des applications propres à tels ou tels départements, et aux pôles informatiques en vue d'appuyer les applications utilisées dans l'ensemble de l'Organisation; »

Ajouter un alinéa f) à la fin du paragraphe 27 dont le texte sera ainsi libellé : « Harmonisation des fonctions de traitement des données et réduction de l'empreinte carbone des services informatiques et des services de communications, ce qui permettra d'améliorer la fourniture de ces services »

Composante 3

Pôle d'assistance centralisée

(A/70/80; A/70/6 (Sect. 29E), tableau 29E.17)

Objectif de l'Organisation

Ajouter un objectif dont le texte sera ainsi libellé : « Objectif de l'Organisation : Veiller à ce que les grands systèmes informatiques et les grands systèmes de communication soient disponibles et bien gérés de façon à étayer les activités de fond et les activités opérationnelles de l'Organisation et veiller à ce que tous leurs usagers bénéficient d'un appui »

Indicateurs de succès a) i) et a) ii)

Remplacer les mots « le Pôle » par « les pôles »

Stratégie (A/70/80, par. 28)

Remplacer le texte de la première phrase par le texte suivant : « Cette composante du sous-programme 6 relève de la Division des opérations globales. Celle-ci axera son action sur la fourniture d'un appui aux utilisateurs de moyens informatiques et de moyens de communication dans l'ensemble du Secrétariat et sur la prestation de services de gestion des incidents pour les grandes applications, dont Umoja, avec la création d'un pôle d'assistance centralisée. »

Composante 4

**Prise en mains d'Umoja dans l'ensemble du Secrétariat
(A/70/80; A/70/6 (Sect. 29E), tableau 29E.18)**

Objectif de l'Organisation

Ajouter un objectif dont le texte sera ainsi libellé : « Objectif de l'Organisation : Promouvoir un changement durable dans l'Organisation en veillant à la viabilité de la principale initiative de gestion du changement et faire en sorte que les apports novateurs du projet Umoja soient pérennisés, en les intégrant dans les moyens techniques que le Secrétariat exploite quotidiennement »

Stratégie (A/70/80, par. 29)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant :

« 29. Cette composante du sous-programme 6 relève de la Division des opérations mondiales. Celle-ci s'attachera à garantir la pérennité des apports novateurs du projet Umoja, dans le cadre d'une approche échelonnée, en les intégrant dans les moyens techniques que le Secrétariat exploite quotidiennement. »

Composante 5

**Appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence
(A/70/80; A/70/6 (Sect. 29E), tableau 29E.19)**

Objectif de l'Organisation

Ajouter un objectif dont le texte sera ainsi libellé : « Garantir le bon fonctionnement des installations de conférence, des services de télédiffusion et des services de visioconférence du Secrétariat »

Stratégie (A/70/80, par. 30)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant : « 30. Cette composante du sous-programme 6 relève de la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence. Celle-ci axera son intervention sur la fourniture d'un appui adéquat sous la forme d'outils de pointe et d'un appui logistique et technique connexe pour les

conférences, les réunions, la radiotélédiffusion, les visioconférences, les réunions virtuelles et tous les autres services audiovisuels demandés. »

Propositions visant à améliorer la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats

73. À sa 15^e séance, le 15 juin 2015, le Comité a examiné les propositions du Secrétaire général visant à améliorer la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats (A/70/80, chap. II).

74. Le représentant du Secrétaire général a présenté les propositions et répondu aux questions posées lors de l'examen des propositions par le Comité.

Débat

75. Les délégations ont accueilli avec intérêt les propositions du Secrétaire général visant à améliorer la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats. L'amélioration de la budgétisation axée sur les résultats était une entreprise de longue haleine, comme le montraient les résultats présentés dans son rapport, et d'une grande complexité.

76. Les délégations ont noté que les propositions présentées dans le rapport résultaient d'un examen méthodologique ou technique, précisant que si cette stratégie était adaptée pour la plupart des organisations, une révision du cadre de budgétisation axée sur les résultats fondée uniquement sur des considérations techniques ne conviendrait pas à l'Organisation des Nations Unies, compte tenu de sa dimension politique. De fait, toute proposition de révision devait à la fois prendre en compte les réalités politiques du programme et reposer sur une méthode. Certes, il n'était pas aisé de trouver un juste équilibre entre ces deux éléments. Une délégation s'est exprimée en faveur d'une approche fondée sur une méthode; plusieurs autres ont souligné qu'il fallait faire preuve de prudence.

77. Une délégation a accueilli avec intérêt l'idée nouvelle selon laquelle la priorité devait être donnée à l'impact plutôt qu'aux produits, indiquant que cela engagerait la responsabilité par rapport à l'utilisation des ressources. Une autre délégation a demandé ce que l'on entendait par « impact », ce qu'était l'impact, puisqu'il s'agissait d'un problème de fond à régler, et s'il s'entendait à l'échelle du Secrétariat ou au-delà.

78. À propos du chapitre II.E du rapport (Mesures proposées), des délégations ont voulu savoir, compte tenu du temps écoulé depuis l'adoption de la résolution 55/231, en 2000, pourquoi le Secrétaire général proposait une mise en œuvre progressive de ces mesures, alors que l'on avait déjà tant d'années d'expérience de la budgétisation axée sur les résultats. Néanmoins, d'autres délégations ont estimé qu'il était raisonnable de proposer d'appliquer les modifications de manière graduelle. Des éclaircissements ont été demandés sur le choix de cinq programmes à réviser, les critères de sélection retenus, la raison pour laquelle il ne faudrait en réviser que cinq, la nature des modifications proposées, la raison pour laquelle il faudrait appliquer ces dernières en 2020-2021 et la possibilité d'avancer cette échéance, et les moyens que le Secrétariat mettrait en œuvre pour assurer la cohérence entre tous les programmes.

79. Il a été rappelé que dans sa résolution 55/231, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de veiller, lorsqu'il présentait le budget-programme, à y inclure

des réalisations escomptées et, si possible, des indicateurs de résultats qui permettent de mesurer les résultats de la mise en œuvre des programmes de l'Organisation et non ceux obtenus par tel ou tel État Membre. On a estimé que toute proposition de révision devait être conforme aux dispositions de cette résolution.

80. On a voulu savoir si, dans son état actuel, la budgétisation axée sur les résultats était efficace, et quelles difficultés sous-jacentes elle posait au Secrétariat. On a estimé que, compte tenu des résultats présentés à la figure IV du rapport, elle semblait fonctionner. Une délégation a demandé qui, au Secrétariat, était chargé de définir les réalisations escomptées et les indicateurs de succès correspondant aux programmes.

Conclusions et recommandations

81. Le Comité a réaffirmé que la budgétisation axée sur les résultats et la gestion axée sur les résultats étaient deux outils de gestion complémentaires et qu'une meilleure application de la budgétisation axée sur les résultats était propice à la fois à une meilleure gestion et à un respect accru du principe de responsabilité au Secrétariat, et a engagé le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

82. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les réalisations escomptées et, si possible, les indicateurs de succès permettent de mesurer les résultats de la mise en œuvre des programmes de l'Organisation, et non ceux obtenus par tel ou tel État Membre.

83. Le Comité a rappelé que les facteurs externes propres aux objectifs et aux réalisations escomptées devaient être définis dans le projet de budget-programme et que l'évaluation des résultats devait prendre en compte les facteurs externes imprévus et non être faussée par eux.

84. Le Comité a de nouveau demandé au Secrétaire général de veiller à ce que les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les objectifs soient définis compte tenu du rapport direct qui existe entre les moyens et les produits, et que les moyens correspondent aux besoins des programmes, et de tenir compte du caractère international de l'Organisation des Nations Unies, des buts de sa Charte et des textes portant autorisation des programmes, ainsi que du fait qu'il est difficile d'atteindre dans des délais précis les objectifs d'activités politiques complexes et de longue haleine. Le Comité a conclu que les objectifs de l'Organisation risquaient de ne pas être atteints en un seul cycle biennal.

85. Rappelant le paragraphe 33 de son rapport sur les travaux de sa cinquante-troisième session (A/68/16), le Comité a souligné qu'il fallait continuer d'améliorer la formulation des objectifs de l'Organisation, des réalisations escomptées du Secrétariat et des indicateurs de succès et faire participer pleinement les organes intergouvernementaux compétents à cette entreprise, et il a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire appliquer, en vue de l'établissement du projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019, des mesures précises et concrètes visant

à réviser les cadres logiques et à les améliorer, dans la mesure du possible, pour qu'ils fassent apparaître plus clairement l'impact des activités exécutées.

B. Évaluation

1. Renforcement du rôle de l'évaluation et meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale

86. À sa 3^e séance, le 2 juin 2015, le Comité a examiné le rapport sur le renforcement du rôle de l'évaluation et une meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale établi par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) (A/70/72).

87. Le Directeur de la Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI a présenté le rapport et répondu aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Débat

88. Les délégations se sont félicitées de la qualité du rapport et ont, d'une manière générale, souscrit à ses conclusions et recommandations visant à renforcer l'évaluation. Elles ont également relevé qu'il était important et utile de continuer à recevoir le type d'informations présentées dans le rapport. Certaines ont fait observer que le rapport répondait aux observations formulées précédemment par le Comité.

89. En ce qui concerne la méthode utilisée, une délégation a demandé des précisions au sujet des 31 entités du Secrétariat qui ont été interrogées dans le cadre du rapport.

90. Plusieurs délégations ont reconnu l'importance de la fonction d'évaluation pour ce qui est d'accroître l'efficacité de l'Organisation. Des délégations se sont toutefois déclarées préoccupées par le recours insuffisant à l'évaluation pour améliorer les programmes, le peu de suite donnée aux évaluations et l'insuffisance des compétences du personnel chargé de l'évaluation. Les délégations ont demandé pourquoi le rapport ne contenait pas de recommandations sur la manière dont on pourrait remédier à ces lacunes afin de renforcer l'évaluation au sein de l'Organisation.

91. Les délégations ont indiqué en particulier que le peu d'adhésion à l'évaluation dont faisaient preuve la haute direction et les fonctionnaires n'était pas encourageant et ont jugé préoccupant le fait que la culture de l'évaluation au sein de l'Organisation demeurait peu favorable. Certaines ont fait observer qu'un rôle mobilisateur plus poussé et un appui accru de la direction encourageraient une culture de l'évaluation plus vigoureuse et permettraient d'améliorer la qualité des rapports d'évaluation. Une délégation a appelé l'attention sur la résolution 64/259 de l'Assemblée générale, qui préconise le renforcement du dispositif de responsabilisation.

92. Les délégations ont également soulevé de sérieuses préoccupations quant au fait que la qualité des rapports d'évaluation a généralement baissé au cours de

l'exercice 2012-2013 par rapport à 2010-2011 et que le pourcentage d'entités ayant répondu qu'elles avaient utilisé les informations issues de l'évaluation pour rendre compte aux organes délibérants stagnait. On s'est interrogé sur les raisons pour lesquelles les entités n'avaient pas utilisé davantage les évaluations pour informer les organes délibérants. Une délégation a noté qu'au paragraphe 19 du rapport, il est indiqué que la seule amélioration notable intervenue entre les deux exercices biennaux a été l'utilisation des évaluations pour établir les rapports destinés aux donateurs.

93. En ce qui concerne la question des ressources financières et humaines allouées à l'évaluation, certaines délégations se sont préoccupées du fait qu'elles étaient insuffisantes et ont demandé si c'était la raison pour laquelle les capacités d'évaluation étaient limitées, comme l'indique le tableau 1 du rapport. D'autres délégations ont demandé comment il serait possible de mieux utiliser les ressources existantes pour accroître les capacités d'évaluation et la qualité de l'évaluation, notamment en utilisant mieux les compétences disponibles en interne et en évitant les doubles emplois et les chevauchements des fonctions au sein du Secrétariat. Une délégation a soulevé la question du recours à des entités dotées d'un groupe d'évaluation autonome pour procéder à des évaluations à l'intention d'entités partageant des locaux qui ont peu ou pas d'activités d'évaluation.

94. Certaines délégations ont demandé des précisions concernant la recommandation formulée dans le rapport tendant à améliorer les directives en vigueur relatives à la planification et à la formulation des prévisions de ressources (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) au titre des activités de suivi et d'évaluation. En particulier, des questions ont été posées sur le sens que recouvrait l'établissement de rapports sur les ressources extrabudgétaires. Des précisions ont également été demandées sur l'actuel système de présentation des rapports sur les ressources allouées au suivi et à l'évaluation dans les budgets-programmes.

Conclusions et recommandations

95. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve les recommandations figurant aux paragraphes 65 à 67 du rapport du BSCI sur le renforcement du rôle de l'évaluation et une meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (A/70/72) et que, lors de la mise en œuvre de la recommandation 3, le Département de la gestion tire parti des compétences dont disposent les organes de contrôle interne et externe des Nations Unies, selon qu'il conviendra.**

96. **Le Comité a souligné que la solidité de la fonction d'évaluation demeure un élément critique pour jauger la performance de l'Organisation, renforcer l'esprit de responsabilité et mettre à profit les données d'expérience pour obtenir de meilleurs résultats.**

97. **Le Comité a souligné que l'évaluation contribuait non seulement à l'amélioration de la conception et de l'exécution des programmes, ainsi qu'à l'élaboration de directives de politique générale, mais aussi à l'adoption de décisions budgétaires, à la transparence, à la mise en œuvre efficace des mandats intergouvernementaux et à l'utilisation optimale des ressources. Dans le même temps, elle permettait aux États Membres de suivre les résultats des programmes de manière systématique.**

98. Le Comité a pris note du fait que, par rapport aux exercices antérieurs, quelques avancées positives avaient été enregistrées en ce qui concerne la fonction d'évaluation du Secrétariat, en particulier grâce au renforcement des mécanismes et procédures d'évaluation. Néanmoins, il s'est dit préoccupé par le fait que, dans l'ensemble, la qualité des rapports d'évaluation ne s'était pas améliorée.

99. Le Comité s'est également dit préoccupé par le fait qu'il subsiste des obstacles de taille au renforcement de la fonction d'évaluation. Il a souligné que les entités du Secrétariat devaient affecter suffisamment de ressources aux activités d'évaluation et faire en sorte que le personnel chargé de l'évaluation possède les compétences nécessaires. Il a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour instaurer une culture de l'évaluation plus solide au sein de l'Organisation en renforçant l'appui de la haute direction et l'adhésion du personnel.

100. Le Comité a souligné que la fonction d'évaluation, en particulier l'auto-évaluation, était un outil de gestion essentiel et qu'il incombait aux hauts fonctionnaires la responsabilité d'utiliser l'évaluation pour améliorer les résultats.

101. Le Comité s'est déclaré préoccupé par les structures du Secrétariat chargées de la fonction d'évaluation et le fait que sept entités avaient mené peu ou pas d'activités d'évaluation pendant l'exercice biennal 2012 -2013.

102. Le Comité s'est félicité du fait que le Groupe de l'évaluation indépendante de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime relevait à la fois du Directeur exécutif et de son organe directeur. Il a estimé qu'il s'agissait là d'un exemple de pratique optimale en matière de chaîne hiérarchique.

103. Le Comité a noté que, dans le domaine de la promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, une grande quantité de rapports d'évaluation avaient reçu de bonnes ou excellentes notes pour la qualité générale des résultats obtenus et que dans la majorité des cas ces résultats étaient positifs; toutefois, il serait utile d'avoir d'autres éléments de preuve indiquant dans quelle mesure les résultats obtenus par l'Organisation avaient contribué au développement.

104. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre d'autres mesures concrètes pour renforcer les capacités d'évaluation au sein des programmes du Secrétariat, avec l'appui du BSCI et des organes de contrôle externe sous forme de directives et de conseils méthodologiques.

105. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer de faire un meilleur usage des compétences internes, y compris si possible des compétences disponibles au BSCI, pour procéder aux évaluations dans les différentes entités au sein du Secrétariat, en profitant de l'expérience accumulée par les organes de contrôle interne et externe, et de veiller à tout mettre en œuvre pour éviter les doubles emplois et les chevauchements des fonctions d'évaluation au sein du Secrétariat.

106. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que ses contrats de mission avec les hauts

fonctionnaires présentent des objectifs de programme et des mesures de résultat adéquats afin que les mandats soient exécutés conformément aux règlements et règles appropriés, et que la fonction d'évaluation soit dûment prise en compte dans l'appréciation du comportement professionnel des hauts fonctionnaires.

107. Le Comité a recommandé de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre des mesures concrètes aux niveaux voulus pour qu'il soit remédié aux importantes failles qui existent en matière d'évaluation et au manque de données factuelles sur l'évaluation de la performance.

108. Le Comité a retenu les évaluations suivantes aux fins d'examen à sa cinquante-septième session, en 2017 : Département des affaires politiques, Commission économique pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, composantes appui technique et programme de la direction exécutive et composantes gestion du budget-programme à la rubrique « Élaboration des politiques générales, orientations et coordination » : Cabinet du Secrétaire général, et Bureaux des Représentants spéciaux du Secrétaire général – pour le sort des enfants en temps de conflit armé, sur la question des violences sexuelles commises en période de conflit et sur les violences à l'encontre des enfants.

109. Le Comité a demandé les évaluations suivantes aux fins d'examen à sa cinquante-septième session, en 2017 : évaluations thématiques sur l'activité des commissions régionales (Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) sur la base des évaluations réalisées par chaque entité de 2015 à 2017.

2. Évaluation du programme : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

110. À sa 9^e séance, le 5 juin 2015, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (E/AC.51/2015/5). Il a également examiné le rapport du BSCI sur l'examen de la capacité d'évaluation du Haut-Commissariat (E/AC.51/2013/5), dont l'examen avait été reporté à la cinquante et unième session du Comité.

111. Le Directeur de la Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI a présenté les rapports et répondu aux questions posées lors de l'examen des rapports par le Comité. Des représentants du HCR ont également répondu aux questions posées pendant la séance.

Débat

112. Les délégations ont salué le travail important accompli par le HCR, qu'elles tiennent en haute estime. Elles ont relevé l'environnement de plus en plus complexe dans lequel le HCR travaillait, le nombre croissant de personnes déplacées et l'existence de problèmes externes, dont la poursuite des conflits et l'absence de volonté politique et de ressources financières. Ces facteurs, a-t-on indiqué, n'étaient pas suffisamment pris en compte dans le rapport du BSCI et celui-ci ne faisait pas la part entre ce que le HCR pouvait, de façon réaliste, influencer et ce qu'il ne pouvait pas. À cet égard, des délégations ont insisté sur le fait que la collaboration avec la communauté internationale était un aspect essentiel de l'action du HCR visant à trouver des solutions. Il a été également souligné que, pour s'attaquer aux problèmes humanitaires, de droits de l'homme, de développement et de reconstruction engendrés par les déplacements de populations, il fallait une ferme volonté politique et des conditions favorables et que les solutions devraient être recherchées dans le cadre de la collaboration, avec la participation coordonnée et en temps utile de tous les acteurs concernés.

113. Les délégations se sont dites satisfaites du rapport du BSCI. Certaines ont souligné que les recommandations tendant à une restructuration du HCR, telles que les recommandations 1 et 5, nécessiteraient l'approbation des organes intergouvernementaux avant d'être mises en œuvre. Des précisions ont été demandées sur la manière dont le HCR mettrait en œuvre les recommandations et des délégations ont souligné que le HCR devait adapter la mise en œuvre des recommandations au contexte local. Une délégation a suggéré d'ajouter une recommandation concernant la nécessité de renforcer les instruments internationaux relatifs aux personnes déplacées.

114. Les délégations ont demandé des précisions sur les questions d'efficacité soulevées par le BSCI dans son rapport. Elles se sont déclarées préoccupées par les résultats obtenus en matière d'aide d'urgence, faisant observer que, dans certains pays et situations, près de la moitié des personnes déplacées n'avait pas été touchée. Des insuffisances ont été relevées dans les résultats obtenus en matière de rapatriement et de réinstallation et un complément d'information a été demandé au sujet des activités menées par le HCR en ce qui concerne le profilage, l'enregistrement et le ciblage des personnes relevant de sa compétence. À cet égard, l'identification et le comptage des personnes déplacées ont été présentés comme une question relevant de l'obligation de rendre des comptes et la nécessité de mettre en place un cadre de suivi approprié a été mise en relief. Des informations ont également été demandées sur la réintégration et sur le point de savoir si les questions relatives à la situation après le rapatriement ou après l'intégration avaient été analysées pendant l'évaluation.

115. Les délégations ont mis l'accent sur la primauté de l'action d'urgence du HCR, soulignant que la nature et le mandat du HCR n'était pas politique mais humanitaire. Dans le même temps, elles ont relevé la nécessité de nouer des partenariats avec les acteurs du développement, y compris les autorités locales, les organisations non gouvernementales et les équipes de pays des Nations Unies. À cet égard, les délégations ont noté avec satisfaction la recommandation relative au renforcement de ces partenariats, ainsi que les travaux en cours sur la question, tels que la formation de l'Alliance des solutions. Elles ont demandé des précisions sur la façon dont la recommandation pourrait être mise en œuvre ainsi que sur les

principaux partenaires qui fourniraient des ressources financières et un appui à l'action sur le terrain. Elles ont également demandé des informations sur la manière de concilier les données fournies dans le rapport indiquant que la plupart des partenaires interrogés avaient fait observer que le HCR avait, dans une large mesure, pu communiquer avec les partenaires contre l'avis des fonctionnaires du HCR qui n'avaient pas jugé hautement le travail accompli par le Haut-Commissariat avec ses partenaires du système des Nations Unies. Une importance particulière a été accordée à l'établissement de partenariats avec les organisations locales, les autorités locales et les personnes relevant de la compétence du HCR. On a fait observer que la responsabilité principale incombait aux autorités du pays d'accueil et que l'action de la communauté internationale ne devait pas remplacer le travail du pays d'accueil mais le compléter. Une délégation a soulevé la question des critères objectifs et transparents d'évaluation qui devraient se traduire par des indicateurs adaptés au contexte local. Les indicateurs devraient être élaborés en collaboration étroite par les autorités et les acteurs du développement et de l'action humanitaire et après consultation des communautés de déplacés.

116. Plusieurs observations ont été formulées au sujet de la méthode retenue pour cette évaluation, y compris le choix de la mission et les consultations avec les gouvernements des pays d'accueil, et des disparités manifestes dans les données relatives à l'efficacité des partenariats et les détails concernant les accords avec les pays d'accueil. Il a été indiqué que, compte tenu de la complexité du travail du HCR et de son environnement opérationnel, une méthode d'évaluation uniformisée ne fonctionnerait pas en toutes circonstances. Se référant aux informations fournies dans le rapport selon lesquelles des visites avaient été effectuées dans les bureaux du HCR et sur le terrain dans le cadre de l'évaluation, un intervenant a demandé des précisions sur les raisons pour lesquelles aucune visite n'avait été effectuée en République-Unie de Tanzanie, qui comptait l'un des plus grands nombres de réfugiés et avait une expérience sans pareil, notamment en matière d'intégration sur place. En outre, on a estimé que ces visites auraient dû être effectuées non seulement dans les bureaux du HCR mais aussi auprès des autorités locales et du gouvernement du pays d'accueil aux fins de consultation. De même, on a estimé que le BSCI aurait dû mener des entretiens qualitatifs avec un nombre plus varié de réfugiés et de déplacés.

117. Les délégations ont soulevé les questions mentionnées dans le rapport du BSCI sur l'évaluation des capacités du HCR et demandé des informations actualisées sur les mesures qui avaient été prises en vue de renforcer la fonction d'évaluation du HCR depuis la publication de ce rapport en 2013. Des précisions ont été demandées sur le point de savoir si la coopération entre le HCR et le BSCI s'était améliorée depuis l'établissement de ce rapport.

118. On a demandé des précisions au sujet de la mise en place d'une stratégie de perfectionnement du personnel, en particulier en ce qui concerne la formation en cours d'emploi, pour faire en sorte que la formation dispensée aux fonctionnaires les dote d'outils souples pouvant être adaptés au contexte local.

119. Une délégation a déclaré qu'il fallait intensifier les efforts visant à trouver des solutions durables pour les déplacés qui reposent sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en tiennent compte et soient compatibles avec leurs dispositions, en particulier dans les zones de crise apparues récemment. Il faudrait, dans ce cadre, privilégier les conditions propices à

une bonne communication entre les déplacés et le HCR, ainsi que les possibilités pour les déplacés de participer à la planification et à la gestion de stratégies durables.

120. Les délégations ont souligné qu'à l'avenir, les rapports d'évaluation du BSCI sur l'activité du HCR devraient contenir des informations sur la relation entre, d'une part, l'enregistrement rapide et des systèmes efficaces d'enregistrement et de recensement des réfugiés et, d'autre part, la fourniture de l'aide humanitaire aux réfugiés et la mise en œuvre de la solution durable appropriée.

121. Les délégations ont également souligné que, dans le cadre de ses futures évaluations sur l'activité du HCR, le BSCI devrait aussi, dans la mesure du possible, analyser les informations fournies par les principales parties prenantes, notamment les gouvernements des pays d'accueil.

Conclusions et recommandations

122. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve les recommandations figurant aux paragraphes 60 à 65 du rapport d'évaluation du HCR établi par le BSCI (E/AC.51/2015/5), sous réserve des dispositions du présent rapport.

123. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve les recommandations figurant aux paragraphes 59 à 69 du rapport sur l'étude de la capacité d'évaluation du HCR établi par le BSCI (E/AC.51/2013/5).

124. Le Comité a invité le HCR, dans le cadre de son action de sensibilisation à l'échelle mondiale et au niveau opérationnel, à continuer à diffuser les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales en matière de recherche de solutions à l'intention des gouvernements et des autres parties prenantes concernées, selon qu'il conviendra.

125. En ce qui concerne la recommandation 6, le Comité a recommandé que le BSCI fournisse, dans son prochain rapport sur l'activité du HCR, des informations sur les initiatives de solution durable en faveur des personnes ayant des besoins spéciaux dans les situations de réfugiés d'urgence complexes relevant du mandat du Haut-Commissariat.

126. Le Comité a souligné la nécessité de faire en sorte que les recommandations 1 et 5 figurant dans le rapport d'évaluation soient mises en œuvre par le HCR suite à un débat approprié des États Membres et à leur approbation. Il a recommandé que l'Assemblée générale prie le HCR de veiller à ce que les procédures intergouvernementales applicables soient respectées à cet égard.

127. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de charger le BSCI de rendre compte, dans son prochain rapport d'évaluation de l'activité du HCR, des répercussions que l'absence de recensement et d'enregistrement des réfugiés pourrait avoir sur l'exactitude de l'évaluation de leurs besoins humanitaires et sur leur protection, compte tenu du fait que l'activité du HCR vise à assurer aux réfugiés un retour ou rapatriement librement consenti, ou la réinstallation dans un pays tiers ou l'intégration sur place.

128. Le Comité a dit partager la préoccupation exprimée dans le rapport d'évaluation établi par le BSCI au sujet du niveau des succès obtenus dans la recherche de solutions aux situations de réfugiés prolongées, qui sont le sort d'une forte proportion des réfugiés dans le monde entier. Il a souligné que le HCR devait consacrer le maximum des moyens à la recherche de solutions à de telles situations, en particulier lorsqu'il s'agissait d'un grand nombre de réfugiés. En outre, le Comité a noté avec satisfaction la contribution apportée par les pays d'accueil dans le cas des réfugiés de longue date, et il a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de charger le BSCI de rendre compte, dans ses futurs rapports d'évaluation, des activités que mène le HCR pour intensifier ses efforts en vue d'un plus grand partage de la charge à l'échelon international et de réduire la pression sur les pays d'accueil.

129. Le Comité a constaté que, comme il est indiqué dans le rapport du BSCI, le HCR était efficacement intervenu dans des situations d'urgence complexes, et a pris acte des difficultés d'ordre politique et financier qu'éprouve le Haut-Commissariat à trouver des solutions durables pour les personnes relevant de sa compétence.

130. Le Comité a pris note des efforts entrepris actuellement pour promouvoir des solutions durables en faveur des personnes relevant de la compétence du HCR et a recommandé que l'Assemblée générale prie instamment le Haut-Commissariat de continuer à prendre les mesures qui s'imposent en la matière et de fournir aux États Membres des informations à jour sur les progrès accomplis.

131. Le Comité a rappelé que le principal objectif du Haut-Commissariat était d'assurer aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence une protection internationale et de chercher, en coopération avec les États et d'autres organisations, des solutions permanentes à leur situation, notamment en fournissant une aide humanitaire aux réfugiés et aux déplacés dans le cadre de ses mandats.

3. Évaluation du programme : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

132. À sa 7^e séance, le 4 juin 2015, le Comité a examiné le rapport d'évaluation de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique établi par le BSCI (E/AC.51/2015/7).

133. Le Directeur de la Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI a présenté le rapport et répondu, avec le concours d'un représentant de la CESAP, aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Débat

134. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport et se sont félicitées de la tenue d'un dialogue constructif entre la CESAP et ses États membres. Certaines d'entre elles ont approuvé les recommandations formulées dans le rapport et le renforcement de la responsabilité, l'accent mis sur le transport, le commerce et les investissements et le nouveau portail dédié à l'énergie. Les travaux menés par les bureaux sous-régionaux Pacifique, Asie de l'Est et du Nord-Est, Asie centrale et du Nord, et Asie du Sud et du Sud-Ouest ont également été accueillis avec satisfaction.

135. Les délégations se sont demandé s'il était approprié que le rapport d'évaluation mette autant l'accent sur la recherche et l'analyse, au risque de remettre en question l'importance que revêtaient les autres aspects des travaux de la Commission, en particulier l'assistance technique et les activités de renforcement des capacités qui étaient essentielles à la mise en œuvre du principal mandat de la CESAP, à la promotion de la coopération régionale et à l'action menée en faveur d'un développement économique et social durable et bénéficiant à tous. Elles ont reconnu que la publication de travaux d'analyse (orientations ou règles) était fondamentale tout en déclarant qu'il fallait mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités et la fourniture de services d'appui aux parties prenantes.

136. Des éclaircissements ont été demandés concernant la méthode d'évaluation, et notamment, s'agissant de l'alinéa d) du paragraphe 15, quels étaient les États membres, les gouvernements et les organisations non gouvernementales avec lesquels les entretiens avaient été menés et quelle était la composition des groupes de discussion. En outre, des délégations ont soulevé des questions précises de méthode se rapportant à la composition du groupe des 42 parties prenantes interrogées dans le cadre du rapport ou ayant pris part aux groupes de discussion. Elles ont pris note des problèmes rencontrés dans la collecte de données ou de renseignements (comme le faible taux de participation à l'enquête menée auprès des parties prenantes) et souhaité savoir quelles en étaient les raisons.

137. Concernant la section B et les paragraphes 26 et 27 du rapport, dans lesquels il est indiqué que la Commission n'avait pas mis en place de dispositif institutionnel solide visant à appuyer la planification conjointe et que la coordination n'était pas suffisamment développée pour permettre d'atteindre l'objectif stratégique, consistant à favoriser la dimension multidisciplinaire, une délégation a cherché à savoir quels étaient les problèmes rencontrés, quelles mesures la CESAP avait prises pour y remédier et si d'autres commissions régionales étaient confrontées aux mêmes difficultés. Des délégations ont rappelé que les États membres avaient approuvé le programme de travail de la CESAP. À cet égard, une délégation a rappelé que des débats avaient eu lieu concernant une réforme et une restructuration générale des ressources humaines des divers groupes et divisions de la Commission. Des délégations ont ensuite demandé des éclaircissements au sujet du dialogue qui avait été mené avec les États membres à propos de la nécessité d'assurer la planification stratégique des travaux de la Commission et sur l'efficacité de la planification entre les différentes entités. Il a été demandé si la CESAP avait les moyens d'évaluer l'efficacité de son action et la mise en œuvre de son programme de travail, et, par exemple, de déterminer si les résultats escomptés avaient effectivement été atteints.

138. Des questions ont été posées sur les observations figurant au paragraphe 59 du rapport, à savoir que la CESAP devait clarifier son rôle, améliorer les méthodes qu'elle appliquait pour évaluer l'efficacité de son action et identifier de façon stratégique les domaines dans lesquels elle était le plus à même d'apporter une valeur ajoutée.

139. S'agissant des mécanismes de coordination, des délégations ont souhaité savoir quelles mesures avaient été mises en œuvre pour promouvoir la coordination avec les autres entités régionales ainsi qu'avec des entités d'autres régions, et pour éviter tout chevauchement d'activité. En outre, une délégation a demandé des

précisions sur les projets relatifs aux liaisons routières et ferroviaires dans la région, au vu des références faites au paragraphe 21 du rapport au couloir routier Turquie-République islamique d'Iran-Pakistan-Inde-Bangladesh-Myanmar et au couloir de transport ferroviaire de conteneurs Istanbul-Téhéran-Islamabad-Delhi-Kolkata-Dhaka.

140. Une délégation a demandé des précisions sur le rôle que la CESAP allait jouer dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et sur la façon dont l'efficacité de son action serait évaluée.

141. Des délégations se sont déclarées préoccupées par le pourcentage élevé des fonds extrabudgétaires et les éventuelles retombées de cette situation sur les travaux de la CESAP. Des précisions ont été demandées concernant la situation des autres commissions régionales à cet égard.

Conclusions et recommandations

142. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve les recommandations formulées aux paragraphes 65 à 68 du rapport d'évaluation de la CESAP établi par le BSCI (E/AC.51/2015/7), en reconnaissant que la Commission avait déjà commencé de les appliquer.

143. Le Comité a rappelé que la CESAP s'attachait à remédier à certains des principaux problèmes auxquels la région faisait face en élaborant des projets axés sur les résultats en fournissant à ses États membres une assistance technique et en renforçant leurs capacités. Dans ce contexte, il a souligné que l'accent mis dans le rapport d'évaluation sur la recherche et l'analyse ne devait pas remettre en question l'importance que revêtaient les autres aspects des travaux de la Commission, en particulier l'assistance technique et les activités de renforcement des capacités, qui étaient essentielles à la mise en œuvre du principal mandat de la CESAP, à savoir la promotion de la coopération régionale et l'action menée en faveur d'un développement économique et social durable et bénéficiant à tous.

144. Le Comité a noté qu'il était essentiel d'assurer l'efficacité de la planification conjointe et de la coordination pour que la CESAP soit en mesure d'atteindre son objectif stratégique consistant à promouvoir une approche multidisciplinaire, et il a souligné qu'il fallait que la CESAP se dote d'un cadre institutionnel solide qui facilite la mise en œuvre d'une planification conjointe de ses travaux d'analyse et de recherche et de ses autres activités. À cet égard, il a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de poursuivre les efforts qu'il déployait pour trouver une solution appropriée à ces problèmes, en faisant fond sur les enseignements tirés de l'expérience des autres commissions régionales.

4. Évaluation du programme : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

145. À sa 3^e séance, le 3 juin 2015, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (E/AC.51/2015/6).

146. Le Directeur de la Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI a présenté le rapport et répondu, avec les représentants de la CEPALC, aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Débat

147. Les délégations se sont dites satisfaites du rapport et du bilan positif des activités de la CEPALC, notamment son appui à l'élaboration de politiques, à la promotion de l'intégration régionale et à l'harmonisation des statistiques. Elles ont noté également avec satisfaction le rayonnement de la CEPALC et l'importance de ses travaux qui étaient très appréciés et souvent cités, notamment son travail auprès des mécanismes et organismes régionaux et sous-régionaux d'intégration qui est décrit au paragraphe 44 du rapport.

148. Les délégations ont remercié le BSCI de son analyse des ressources allouées à la CEPALC pour lui permettre d'exécuter son mandat de plus en plus chargé et de s'occuper de nombreux domaines thématiques dans le contexte d'une région marquée par la diversité, où les priorités et les besoins sont nombreux et variés. Elles ont noté avec préoccupation la diminution des ressources du budget ordinaire des trois derniers exercices biennaux, mais se sont félicitées de l'allocation des ressources par sous-programme. Elles ont pris note des répercussions de la baisse des ressources, notamment la pression mise sur les services actuels de la Commission et sur les ressources mises à sa disposition, la cessation d'activités dans certains domaines thématiques et l'absence de continuité de sa participation à diverses activités au niveau national, et ont demandé des éclaircissements à ce sujet.

149. Les délégations ont constaté avec préoccupation qu'il y avait des contradictions dans le rapport sur la manière dont les parties prenantes et les ministères techniques appréciaient l'utilité du travail de la CEPALC. Certaines délégations ont fait observer que selon certains paragraphes, un fort pourcentage des personnes interrogées estimaient que la CEPALC facilitait vraiment la prise de décisions, alors que d'après d'autres paragraphes, la CEPALC n'avait pas suffisamment diffusé ses publications. Des délégations ont estimé que c'étaient là deux questions distinctes et que le rapport contenait des jugements de valeur contredisant les données statistiques fournies. Il a été suggéré que dans le premier cas, les ministères techniques avaient consulté les publications de la CEPALC et estimé qu'elles les avaient vraiment aidés à prendre des décisions, et que dans le deuxième cas, les ministères techniques n'avaient pas consulté les publications produites par la CEPALC, ce qui s'explique peut-être par le fait que certains interrogés avaient admis qu'ils ne connaissaient pas bien toutes les publications produites par la CEPALC dans les domaines qui les intéressaient.

150. Les délégations ont demandé des explications sur la réduction de plus de 100 produits de recherche et d'analyse entre l'exercice 2012-2013 et l'exercice 2014-2015 et sur la manière dont ces produits étaient financés, en particulier la répartition entre les ressources du budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires. Les délégations ont estimé que le rapport d'évaluation mettait un accent trop appuyé sur les activités de recherche et d'analyse alors qu'il aurait dû donner plus d'informations sur l'assistance technique fournie par la Commission.

151. Les délégations ont en particulier demandé comment la CEPALC abordait la question de la problématique hommes-femmes, notant en particulier que celle-ci ne figurait pas parmi les cinq domaines thématiques (social, économique, environnemental, statistique et administration publique, et activités sous-régionales) sur lesquels portaient les travaux de la Commission. Elles ont demandé si la problématique hommes-femmes était systématiquement intégrée dans les travaux de la Commission.

152. Les délégations ont demandé comment la CEPALC s'y prenait pour cerner les nouvelles questions de développement revêtant de l'importance pour la région, telles que la gestion des ressources naturelles ou les aspects économiques des changements climatiques, et pour promouvoir les débats sur ces questions.

153. Certaines délégations ont noté que le rapport d'évaluation mentionnait peu le rôle important et catalytique de la coopération Sud-Sud. Des questions précises ont été posées à ce sujet, notamment sur le lien entre la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Des précisions ont été demandées sur le pourcentage de ressources extrabudgétaires et de ressources du budget ordinaire servant à financer la coopération Sud-Sud.

154. De manière plus générale, les délégations ont posé des questions sur l'application des recommandations du BSCI et des stratégies adoptées par la CEPALC à cet effet, en particulier pour ce qui est du renforcement de la fonction d'évaluation et de la création d'un groupe de l'évaluation. Elles ont demandé si ces activités seraient incluses dans les prochains projets de budget et s'il existait des dispositions intermédiaires qui garantissent que la recommandation en question serait concrètement appliquée.

155. Les délégations ont posé des questions sur le paragraphe 31 du rapport, selon lequel seulement 33 % de ceux qui avaient répondu dans les Caraïbes estimaient que la CEPALC avait apporté une contribution aux processus régionaux et sous-régionaux de formulation de politiques et de prise de décisions qu'aucune autre entité n'avait pu apporter. Les délégations ont demandé des précisions sur ce qui pourrait être fait pour améliorer la situation et ont souhaité connaître les évaluations que la Commission avaient déjà effectuées pour améliorer son activité d'appui et d'assistance dans la sous-région; elles ont demandé aussi comment l'application de ces recommandations avait permis à la Commission de renforcer son assistance.

156. Les délégations ont demandé à la CEPALC des précisions sur certains aspects de l'analyse et des recommandations contenues dans le rapport, notamment sur la possibilité de se procurer les publications dans différentes langues parlées dans la région, comme le français et le portugais, ainsi que sur le traitement des demandes des gouvernements et sur l'adoption d'une stratégie de collaboration avec les dirigeants nationaux. Les délégations ont souligné à ce propos que les stratégies mises en place au niveau national devraient être fondées sur la demande des États membres et que le rôle des commissions régionales en général était déterminé par leurs États membres.

Conclusions et recommandations

157. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale fasse siennes les recommandations formulées par le BSCI au paragraphe 74 de son rapport d'évaluation de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (E/AC.51/2015/6).

158. Le Comité a noté avec satisfaction que le rapport du BSCI indiquait les principaux points forts de la CEPALC et les grands défis auxquels celle-ci se trouvait confrontée, notamment le fait que la Commission avait soulevé des questions importantes et pertinentes de politique de développement afin d'instaurer un débat entre les États Membres de la région, tout en restant impartiale et en facilitant les initiatives régionales et sous-régionales d'intégration. Le Comité a estimé que la CEPALC avait aussi réellement aidé

ses États membres qui en faisaient la demande à élaborer des politiques et à prendre des décisions.

159. Le Comité s'est félicité que la CEPALC ait étudié attentivement le rapport et ait accueilli favorablement les constatations et observations formulées. Il s'est également félicité qu'elle entende en tirer des enseignements afin d'utiliser avec plus d'efficacité les ressources mises à sa disposition, de diffuser les résultats de ses travaux au grand public et aux autorités et décideurs nationaux, de mettre en place des mécanismes visant à améliorer davantage la part consacrée aux Caraïbes dans le programme de travail de ses divisions organiques et de renforcer ses mécanismes d'établissement de rapports et d'évaluation. Il s'est réjoui que la Commission ait élaboré un plan d'action détaillé décrivant les travaux en cours visant à donner effet aux recommandations importantes formulées dans le rapport.

160. Le Comité a pris note de la complexité croissante des questions de développement qui se posent dans la région. Il a pris note aussi du fait que la charge de travail de la CEPALC ne cessait de s'alourdir mais que ses ressources n'augmentaient pas dans les mêmes proportions, et que pour conserver ses avantages comparatifs, elle devait évaluer ses stratégies et sa structure, au vu de ses mandats actuels, en tenant compte des réalités et des défis recensés dans l'évaluation.

5. Évaluation du programme : Programme des Nations Unies pour les établissements humains

161. À sa 7^e séance, le 4 juin 2015, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'évaluation du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (E/AC.51/2015/2).

162. Le Directeur de la Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI a présenté le rapport et répondu, avec des représentants d'ONU-Habitat, aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Débat

163. Des délégations ont félicité le BSCI sur la qualité du rapport d'évaluation qui se distingue particulièrement par la profondeur de son analyse, son orientation stratégique, l'examen fouillé des principales questions et la prise en compte d'un grand nombre de points de vue. Des délégations ont souscrit aux conclusions et aux recommandations qui y sont formulées et insisté sur le fait qu'ONU-Habitat devait élaborer un système d'évaluation qui fournirait des indications utiles et plus précises sur ses réalisations. L'accent a été mis sur l'importance de l'établissement de la version finale d'un dispositif de responsabilisation, de plans stratégiques locaux dans quatre bureaux régionaux et de descriptifs de programme de pays. À ce sujet, une délégation s'est déclarée favorable à l'introduction de fonctions relatives à la déontologie dans le plan de travail pour la période 2016-2017.

164. Certaines délégations ont fait part de leurs préoccupations, soulignant que si le BSCI reconnaissait à juste titre qu'ONU-Habitat avait fait des progrès sur plusieurs plans, y compris le recentrage de ses priorités stratégiques, il ne prêtait pas suffisamment attention aux principaux facteurs et aux grandes difficultés qui

empêchaient le Programme d'atteindre les résultats prévus, tels que des ressources insuffisantes, la nécessité de réformer la gouvernance et des blocages structurels.

165. Des délégations ont fait remarquer que les activités financées par des ressources préaffectées, qui constituaient la majorité des activités menées par ONU-Habitat, n'étaient pas soumises à un contrôle intergouvernemental, et que le Programme dépendait trop de contributions volontaires, ce qui l'obligeait à s'écarter des priorités énoncées dans les mandats définis par les États membres et énoncés dans son plan stratégique. À cet égard, des délégations ont salué les mesures de réforme de la gouvernance adoptées par le Conseil d'administration à sa vingt-cinquième session, en avril 2015, les progrès accomplis récemment dans leur mise en œuvre et la constitution par le Conseil d'un groupe de travail sur le programme et le budget chargé de s'assurer que tous les projets menés par ONU-Habitat (y compris ceux qui sont financés par des ressources préaffectées) sont conformes aux objectifs de référence et aux indicateurs de succès préalablement approuvés et harmonisés avec le plan stratégique. Certaines délégations ont également indiqué qu'il serait intéressant que le BSCI procède à une nouvelle évaluation d'ONU-Habitat une fois que la nouvelle structure de gouvernance serait en place et fonctionnerait complètement.

166. Certaines délégations, faisant remarquer que la majorité des crises et des conflits éclataient dans des zones urbaines à forte densité de population, ont recommandé qu'ONU-Habitat élabore, en coopération avec les entités des Nations Unies compétentes, une stratégie et un plan d'action relatifs à la gestion des risques s'inspirant entre autres des droits de l'homme et du droit humanitaire, prenant en compte l'expérience tirée des crises récentes et proposant des solutions durables pour les populations urbaines et rurales touchées, y compris les déplacés.

167. Des délégations ont également souligné qu'ONU-Habitat devrait adapter plus systématiquement ses activités aux pays dans lesquels il intervenait et que les documents régionaux et nationaux devraient comprendre des données de référence et des contributions des États membres. Ces mesures exigeraient de déployer plus d'efforts visant à mobiliser des ressources et à créer de nouveaux partenariats. Une délégation a tenu à mentionner les activités menées par ONU-Habitat au Japon, en particulier sa collaboration avec des partenaires locaux et régionaux.

168. Certains ont contesté l'affirmation du BSCI selon laquelle la question de la jeunesse n'était pas intégrée comme il se doit dans l'ensemble des activités d'ONU-Habitat, et il a été indiqué que le Programme s'impliquait activement dans les activités relatives à la jeunesse grâce sa participation au Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, au Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse, au Fonds pour la jeunesse urbaine et au Conseil mondial de la jeunesse.

169. Des délégations ont posé des questions précises sur la méthode employée pour établir le rapport, y compris les difficultés mentionnées au paragraphe 16 concernant la non-communication d'éléments d'appréciation de l'efficacité au niveau des pays, seulement 8 pays sur 20 ayant répondu malgré des demandes répétées.

170. Il a été souligné que la direction stratégique d'ONU-Habitat devait intégrer les questions pertinentes abordées dans le programme de développement pour l'après-

2015, et dans les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, qui se tiendrait en Équateur, en octobre 2016.

171. Des délégations ont demandé des précisions sur les fonds non préaffectés limités dont dispose actuellement ONU-Habitat et la manière dont ils pourraient compromettre sa capacité de mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015.

172. Certaines délégations ont souhaité que soit réalisée une évaluation des incidences de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et d'Umoja sur l'efficacité générale des activités d'achat et de recrutement d'ONU-Habitat.

Conclusions et recommandations

173. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale fasse siennes les recommandations formulées dans les paragraphes 64 à 70 du rapport du BSCI portant sur l'évaluation d'ONU-Habitat (E/AC.51/2015/2).

174. Le Comité s'est félicité de l'évaluation d'ONU-Habitat réalisée par le BSCI et a reconnu qu'elle contribuait à améliorer l'efficacité, la responsabilisation et la transparence du Programme s'agissant de la réalisation des objectifs énoncés dans son mandat et son plan stratégique.

175. Le Comité s'est félicité qu'ONU-Habitat ait accepté les recommandations formulées dans le rapport du BSCI et a recommandé que le Programme mène activement des consultations et coopère avec le groupe de travail sur le programme et le budget au sujet de leur application.

176. Le Comité a souligné que les contraintes structurelles liées à l'absence d'un mécanisme intergouvernemental de contrôle pour l'organisation dans son ensemble pesaient sur la capacité d'ONU-Habitat de respecter ses priorités stratégiques, ainsi que sur son efficacité, et salué les mesures de réforme de la gouvernance adoptées par le Conseil d'administration du Programme à sa vingt-cinquième session.

177. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de demander au BSCI d'analyser, dans son prochain rapport d'évaluation, la suite donnée par l'Administration concernant la nouvelle structure de gouvernance d'ONU-Habitat.

178. Le Comité a également souligné que, pour que les États membres soient en mesure de prendre des décisions éclairées sur la planification et la budgétisation, ONU-Habitat devait renforcer sa fonction d'évaluation à tous les niveaux, y compris grâce à l'établissement de rapports sur les évaluations périodiques de ses plans stratégiques et à l'élaboration de documents relatifs aux programmes régionaux et aux programmes de pays prévoyant des données de référence, des objectifs et des indicateurs clairs et pertinents à l'appui de son plan stratégique.

179. Le Comité a également encouragé les responsables d'ONU-Habitat à renforcer la transparence de tous les processus de prise de décisions, ainsi qu'à favoriser la cohérence dans l'ensemble de l'organisation.

180. En outre, le Comité a recommandé au BSCI de continuer, dans ses prochains rapports, de tenir les États Membres informés de l'état d'avancement de la mise en application, par ONU-Habitat, des Normes comptables internationales pour le secteur public et d'Umoja et des gains d'efficacité qui en découlent.

181. Le Comité a pris note avec satisfaction des mesures prises par ONU-Habitat afin de se positionner comme l'organisme chef de file pour les questions d'urbanisation durable au sein du système des Nations Unies.

6. Évaluation du programme : CNUCED

182. À sa 3^e séance, le 2 juin 2015, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'évaluation de la CNUCED (E/AC.51/2015/4).

183. Le Directeur de la Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI a présenté le rapport. Il a, avec le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, répondu aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Débat

184. Le rapport, en particulier le bilan d'ensemble positif du pilier recherche et analyse de la CNUCED, a été accueilli avec satisfaction. Les délégations se sont félicitées de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'évaluation et ont suggéré que dans les prochaines évaluations, le BSCI mette en avant les efforts faits par la CNUCED pour prendre systématiquement en compte les préoccupations particulières d'autres groupes vulnérables, comme les enfants, les peuples autochtones et les migrants.

185. Une délégation a estimé que l'évaluation ne permettait pas de se faire une idée de tous les travaux effectués par la CNUCED en tant qu'organisme mondial chef de file dans son domaine. En effet, si le pilier recherche et analyse a été mis en avant, les piliers formation du consensus et coopération technique n'ont en revanche pas été évalués. On a demandé des précisions sur la manière dont les produits de la CNUCED étaient utilisés par les parties prenantes nationales, telles que les homologues gouvernementaux, ainsi que sur leur incidence au niveau local, compte tenu en particulier des restrictions budgétaires. Les délégations ont noté que le BSCI n'avait pas réussi à entrer en contact avec les principales parties intéressées par les deux autres piliers, en particulier les représentants des pouvoirs publics, ce qui a fortement entravé son travail de suivi et d'évaluation.

186. Les délégations ont posé des questions précises sur la méthode d'élaboration du rapport, notamment en ce qui concerne la représentativité des groupes extérieurs indépendants et des meneurs d'opinion, la méthode d'échantillonnage employée pour définir les produits à prendre en compte dans l'analyse de régression et les raisons d'un tel choix, les critères utilisés pour sélectionner les pays qui devaient être étudiés en profondeur, la sélection des réunions intergouvernementales (tenues dans le cadre exclusif du système des Nations Unies ou au niveau régional ou sous-régional) et autres manifestations que le BSCI a observées pour collecter des données, et l'accès aux résultats finals et la suite donnée à ses recommandations. On a demandé comment le BSCI s'y était pris pour en savoir plus sur la collaboration entre la CNUCED et les autres intervenants.

187. Les délégations se sont félicitées que la CNUCED ait accueilli favorablement le rapport et qu'elle soit déterminée à donner suite à toutes les recommandations dans des délais bien définis, et elles ont pris note des incidences financières connexes. Elles ont voulu savoir quelles mesures étaient prévues à cet égard et si le plan d'action serait présenté au Conseil du commerce et du développement à sa session de septembre 2015. Elles ont demandé des précisions sur d'éventuels recoupements entre l'évaluation du BSCI et les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport de 2012. Elles ont fait remarquer que les recommandations devraient donner lieu à des initiatives concrètes en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités.

188. Les délégations se sont plus généralement demandé si les réductions budgétaires ne risqueraient pas d'empêcher la CNUCED d'exécuter son mandat, notant que les produits de recherche et d'analyse étaient réalisés presque exclusivement par le personnel émargeant au budget ordinaire. Elles ont noté le recours important aux ressources du budget ordinaire dans ce domaine, à la différence du pilier coopération technique, qui faisait beaucoup appel à des consultants rémunérés au moyen des ressources extrabudgétaires. La dépendance des travaux de recherche et de publication à l'égard des ressources extrabudgétaires a été jugée préoccupante. À ce propos, une délégation a souligné l'importance des activités menées par la CNUCED en coopération avec d'autres organismes chefs de file, comme les banques régionales de développement, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce, et insisté sur la manière dont ces partenariats étaient pris en compte dans le budget. On a demandé des éclaircissements supplémentaires au sujet des « interventions fortement tributaires de la consultation » mentionnées au paragraphe 7.

189. Les délégations ont posé des questions sur un certain nombre d'aspects de l'analyse et des recommandations contenues dans le rapport. Elles ont voulu savoir, entre autres, s'il existait un bureau de l'évaluation proprement dit (comme celui de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, par exemple) et si le plan d'évaluation fondé sur le risque serait communiqué au Conseil du commerce et du développement. On s'est dit préoccupé par les conséquences éventuelles des « messages parfois contradictoires » livrés par les différentes publications de la CNUCED et par les degrés divers auxquels ces publications intégraient la problématique hommes-femmes. Des délégations ont demandé des précisions sur les mesures concrètes adoptées par la CNUCED pour remédier à ce problème. D'autres ont souligné que les problèmes de cohérence ne devraient pas empêcher la CNUCED de proposer des approches novatrices et d'autres modèles économiques et financiers, surtout s'ils répondaient aux besoins des pays en développement.

190. Une délégation a souligné que la CNUCED avait du mal à diffuser ses produits faute d'une stratégie de communication efficace et il a été suggéré, pour donner suite à la recommandation formulée dans le rapport à ce sujet, d'élaborer une stratégie de diffusion plus énergique visant tous les publics et exploitant de nouveaux outils, notamment les médias sociaux. Les délégations ont aussi demandé des précisions sur les mesures prises par la CNUCED pour remédier aux problèmes signalés au paragraphe 34 du rapport, sachant que le personnel interrogé continuait de considérer que la CNUCED était plutôt ou tout à fait inefficace pour ce qui était de faire collaborer les divisions en vue de la réalisation de ses produits, notamment pour partager leurs bases de données.

Conclusions et recommandations

191. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de faire siennes les recommandations formulées par le BSCI aux paragraphes 51 à 57 de son rapport d'évaluation de la CNUCED (E/AC.51/2015/4).

192. Le Comité s'est félicité que la CNUCED ait accepté toutes les recommandations formulées par le BSCI dans son rapport. Il a souligné qu'il importait que la CNUCED applique l'intégralité des recommandations et rende compte régulièrement aux États Membres de l'exécution du plan d'action adopté à cette fin, notamment lors des réunions du Conseil du commerce et du développement.

193. Le Comité a rappelé que l'objectif principal de la CNUCED était d'aider les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les pays en transition, à s'intégrer de manière avantageuse dans l'économie mondiale pour favoriser une croissance et un développement durables et équitables.

194. Le Comité a rappelé que l'activité de la CNUCED reposait sur trois piliers – formation du consensus, recherche et analyse, et assistance technique – dont deux, à savoir la formation du consensus et l'assistance technique, n'avaient pas été évalués par le BSCI. Le Comité a rappelé l'importance des trois piliers et a souligné que l'assistance technique comptait beaucoup pour l'exécution du mandat de la CNUCED. À cet égard, le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de charger le BSCI de veiller à ce que les deux piliers susmentionnés soient étudiés dans son prochain rapport.

195. Le Comité a encouragé la CNUCED à continuer de s'efforcer d'intégrer systématiquement la problématique hommes-femmes dans ses travaux.

196. Le Comité a noté que la CNUCED avait remis en activité son comité des publications et souligné qu'elle devait s'en servir pour renforcer la cohérence de ses travaux de recherche et d'analyse. Le Comité a estimé qu'il importait que la CNUCED continue de se faire l'écho de différentes approches et d'autres modèles économiques et financiers dans ses produits.

197. Le Comité a souligné la nécessité d'avoir plus d'informations sur l'incidence qu'ont les produits de recherche et d'analyse de la CNUCED aux niveaux régional et national.

198. Le Comité a noté qu'une forte proportion du personnel interrogé par le BSCI considérait que la CNUCED devait être plus efficace pour ce qui est de la collaboration entre divisions en vue de la réalisation de ses produits. Le Comité a souligné qu'il importait d'améliorer la collaboration entre les divisions, en notant qu'elles pouvaient s'inscrire dans des perspectives économiques différentes.

199. Le Comité a rappelé le mandat de Doha, qui indiquait notamment que, pour renforcer la CNUCED, il faudrait s'efforcer d'accroître son efficacité, son efficience, sa transparence et sa responsabilité, y compris en pratiquant une véritable gestion axée sur les résultats et en veillant à donner l'initiative aux États membres via le mécanisme intergouvernemental. Le Comité a constaté que des progrès avaient été accomplis en ce sens et a engagé la CNUCED à poursuivre ses efforts en vue d'atteindre ces objectifs.

7. Évaluation du programme : Centre du commerce international

200. À sa 5^e séance, le 3 juin 2015, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'évaluation du Centre du commerce international (CCI) (E/AC.51/2015/8).

201. Le Directeur de la Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI a présenté le rapport et répondu, avec un représentant du CCI, aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Débat

202. Les délégations ont accueilli le rapport avec satisfaction et ont souscrit à l'évaluation faite par le BSCI des travaux du CCI, en particulier pour ce qui est de son efficacité, de son dynamisme et de ses efforts ciblés visant à aider les pays sans littoral et les moins avancés. Elles se sont félicitées de l'attention accordée par le CCI au rapport d'évaluation. Elles ont pris note des lacunes évoquées dans les conclusions et recommandations figurant dans le rapport quant au suivi et à la planification des programmes, et sont convenues que le CCI devrait se concentrer davantage sur les résultats, notamment en donnant la priorité stratégique à certains projets et en axant les travaux de suivi et d'évaluation sur les résultats. Les délégations ont estimé qu'il fallait renforcer ces domaines si le CCI voulait atteindre les objectifs fixés dans son plan stratégique pour 2015-2017 et son cadre stratégique pour 2016-2017, mesurer ses succès à l'aune de ces objectifs et répondre aux besoins de ses clients et des bénéficiaires de ses programmes. À cet égard, elles ont demandé au BSCI des éclaircissements sur la manière dont les succès pourraient être mesurés.

203. Les délégations ont souhaité en savoir davantage sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations formulées dans le rapport et sur la relation entre ces recommandations et celles issues de l'évaluation indépendante effectuée en 2014 qui était mentionnée dans le rapport. Elles ont pris note des efforts faits par le Centre pour mobiliser davantage de ressources extrabudgétaires non préaffectées ou affectées de manière flexible.

204. Une délégation a pris note des progrès accomplis dans la prise en compte systématique de questions sociales telles que l'égalité entre les sexes et les jeunes, et a souhaité savoir comment cette prise en compte pourrait, sur demande, être étendue à la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations énoncées dans le rapport, et comment les résultats obtenus en la matière pourraient être mesurés au regard d'indicateurs de succès.

205. Des délégations ont demandé aussi des éclaircissements au sujet de la recommandation 2, tendant à ce que le CCI adopte progressivement un mode de planification et de budgétisation plus global et qui repose davantage sur des données, tout en continuant à s'efforcer de répondre aux priorités des donateurs et des clients. À cet égard, une délégation a affirmé que le CCI devrait continuer de s'inspirer du plan de travail biennal du sous-programme 6 relatif aux aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations, qui avait été entériné par les États Membres.

Conclusions et recommandations

206. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale fasse siennes les recommandations formulées par le BSCI aux paragraphes 55 à 60 de son rapport sur l'évaluation des programmes du CCI (E/AC.51/2015/8).

207. Le Comité a noté que le rapport contenait des recommandations utiles propres à améliorer l'efficacité du CCI et que la plupart d'entre elles validaient les résultats de l'évaluation indépendante des programmes du CCI effectuée en juin 2014.

208. Le Comité a engagé le CCI à axer son action sur les régions, les pays et les secteurs qui ont le plus besoin de ses compétences.

8. Évaluation du programme : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

209. À sa 10^e séance, le 8 juin 2015, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (E/AC.51/2015/9).

210. La Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne a présenté le rapport. La Sous-Secrétaire générale chargée de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques et Directrice exécutive adjointe de ce bureau au sein d'ONU-Femmes et le Directeur de la Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI ont répondu aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Débat

211. Les délégations ont exprimé leur intérêt pour le rapport et souligné que l'évaluation tombait à point nommé, compte tenu du débat en cours sur le programme de développement pour l'après-2015 et du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Elles ont estimé qu'ONU-Femmes devrait exploiter davantage les pratiques exemplaires et les enseignements tirés de son expérience, et noté le succès de son action normative à l'échelle mondiale. Elles ont pris note des progrès accomplis dans le cadre de la Commission de la condition de la femme et d'autres mécanismes intergouvernementaux, ainsi que dans divers domaines, notamment le développement durable, les peuples autochtones, les changements climatiques et les catastrophes naturelles. Par ailleurs, elles ont voulu savoir si l'Entité obtenait des résultats aussi satisfaisants dans ses huit domaines de travail ou si elle réussissait mieux dans certains que dans d'autres.

212. Les délégations ont constaté qu'ONU-Femmes et le BSCI avaient collaboré de manière constructive au cours de l'évaluation. Certaines ont demandé des éclaircissements sur la méthode de travail du Bureau, pour expliquer notamment le faible taux de réponse aux sondages en ligne et aux entretiens avec des représentants d'États Membres et d'organisations de la société civile et des membres du personnel d'ONU-Femmes, y compris le Conseil d'administration de l'Entité et les coordonnateurs résidents, et sur le recours à un expert chargé de conseiller l'équipe d'évaluation.

213. Les délégations ont souligné l'importance des travaux d'ONU-Femmes pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et réaffirmé le soutien sans faille qu'elles apportaient à l'Entité dans l'exécution de son mandat. Elles ont félicité cette dernière des progrès considérables qu'elle avait accomplis depuis sa création, en 2011, et une délégation a demandé à se faire expliquer plus en détail comment ONU-Femmes avait fait le bilan et tiré parti de ce qui avait été fait dans ce domaine avant sa création. On a pris note des difficultés que présentait l'exécution d'un programme de dimension mondiale compte tenu des restrictions budgétaires actuelles, et souligné qu'ONU-Femmes dépendait trop des contributions volontaires. Une délégation a exprimé sa perplexité face à la réduction de la part des ressources qui serait prélevée sur le budget ordinaire pour 2016-2017. Des délégations se sont félicitées qu'en dépit de la diminution des ressources allouées à l'Entité par rapport à ce qui avait été prévu à sa création, elle avait réussi à sensibiliser à la problématique hommes-femmes et à contribuer à l'élaboration de normes et de règles en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes à l'échelle mondiale.

214. Des délégations ont pris note des progrès accomplis par l'Entité dans la coordination de l'action de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes menée au sein du système des Nations Unies et auprès de ses partenaires, et mis en lumière les difficultés qui existaient dans l'organisation. Une délégation a suggéré qu'il faudrait déterminer les raisons essentielles de ces difficultés et en dégager des pratiques exemplaires.

215. Plusieurs délégations ont noté qu'aucun pays n'était encore parvenu à faire de l'égalité des sexes une réalité et qu'il faudrait en faire plus pour surmonter les résistances culturelles à l'autonomisation des femmes et mobiliser la volonté politique dans ce domaine. Elles ont salué le rôle que pourrait jouer ONU-Femmes pour faire encore mieux appliquer les stratégies et politiques en la matière au niveau des pays, mais ont noté que le manque de ressources avait sérieusement réduit la marge de manœuvre dont disposait l'Entité pour exécuter son mandat. On a insisté sur l'importance des partenariats noués avec les organisations de la société civile et les équipes de pays des Nations Unies et des complémentarités de tous ces partenaires. Une délégation a souligné qu'ONU-Femmes n'avait pas tiré tout le parti possible des mécanismes de coordination en place pour faire appliquer les cadres normatifs.

216. Certaines délégations ont exprimé leur préoccupation face à l'utilisation, dans le rapport, du terme de « résistances culturelles » et d'autres termes nouveaux qui n'avaient pas été adoptés d'un commun accord dans les mécanismes intergouvernementaux concernés. Elles ont souligné que le Bureau devrait employer la terminologie que les États Membres avaient arrêtée par consensus dans le cadre de ces mécanismes.

217. Une délégation a voulu en savoir plus sur les raisons pour lesquelles le Bureau n'avait pas évalué les partenariats établis entre ONU-Femmes et les organisations de la société civile, alors qu'ils aidaient beaucoup l'Entité à surmonter les difficultés et les résistances qu'elle rencontrait à l'échelle locale et nationale dans l'exécution de ses activités. Dans le même sens, une autre délégation a souligné qu'il importait qu'ONU-Femmes entretienne des liens avec des organes intergouvernementaux tels que le Conseil de l'Europe, et s'est étonnée qu'elle en ait si peu avec l'Union européenne, alors que la problématique hommes-femmes était une question

transversale essentielle et que la Cour de justice européenne suivait la jurisprudence sur les questions d'égalité et de lutte contre les discriminations.

218. Une délégation a regretté que, compte tenu de l'importance de la contribution des femmes à la paix et à la sécurité, les résultats présentés dans le rapport ne soient pas satisfaisants, surtout ceux qui concernaient les femmes des pays africains. À cet égard, une autre délégation a fait valoir que l'absence d'ONU-Femmes dans certains pays (en République centrafricaine, par exemple) ou certaines régions (comme l'Afrique de l'Ouest) compromettrait le succès de son mandat, d'où la nécessité, selon une troisième délégation, d'encourager l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

219. Plusieurs délégations ont demandé des éclaircissements sur les mesures prises par ONU-Femmes pour intégrer la problématique hommes-femmes dans les travaux d'autres partenaires et sur les moyens qu'elle envisageait de mettre en œuvre pour toucher le public visé dans les régions où elle n'était pas physiquement présente et où l'accès aux médias sociaux était limité. Une délégation s'est félicitée de la diffusion d'émissions de radio dans les zones où les populations avaient peu accès aux moyens modernes de communication. À cet égard, une autre délégation a fait remarquer qu'en dépit de ces obstacles, les chiffres cités dans le rapport indiquaient que l'action d'ONU-Femmes sur le terrain avait eu plus de retombées.

220. Les délégations ont salué la suite donnée par ONU-Femmes aux recommandations du BSCI et demandé un complément d'information sur les modalités de leur exécution, compte tenu notamment des restrictions budgétaires. Une délégation a souligné l'importance des recommandations 2 à 4 du rapport et voulu en savoir plus sur leur intégration dans les plans stratégiques de l'Entité pour 2016-2017 et 2018-2019 et sur leurs incidences budgétaires.

221. Une délégation a estimé qu'il faudrait définir des indicateurs de succès plus ambitieux si l'on voulait améliorer les résultats d'ONU-Femmes et les faire durer.

Conclusions et recommandations

222. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de faire siennes les recommandations énoncées aux paragraphes 64 à 67 du rapport du BSCI sur l'évaluation des programmes d'ONU-femmes (E/AC.51/2015/9).

223. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale engage ONU-Femmes à tirer tout le parti possible des mécanismes de coordination du système des Nations Unies pour promouvoir l'exécution de ses mandats, à établir plus de passerelles entre ses travaux normatifs et ses activités opérationnelles et, sous réserve que les États Membres en fassent la demande, à renforcer sa présence au niveau des pays.

224. Concernant la recommandation 3, le Comité a souligné qu'il fallait qu'ONU-Femmes fasse mieux exécuter ses mandats au niveau des régions et des pays en mettant en œuvre des solutions administratives et des stratégies approuvées permettant d'améliorer la coopération entre le siège et les bureaux extérieurs.

225. Le Comité a souligné l'importance des avis et de l'appui techniques qu'ONU-Femmes dispensait aux organismes des Nations Unies pour les aider à prendre en compte l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des

filles dans leurs travaux. Il a estimé que la force de ces partenariats était de contribuer à la cohérence de l'action menée au sein du système pour exécuter le mandat de l'Entité.

226. Le Comité a pris note avec préoccupation de l'observation du BSCI selon laquelle les responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes participant au Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes avaient souvent un niveau hiérarchique insuffisant pour prendre des décisions et des engagements. Il a donc recommandé à l'Assemblée générale de signaler au Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, qu'il fallait engager les chefs de secrétariat des organismes, fonds et programmes à veiller à ce que le niveau hiérarchique des responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes soit suffisant pour leur permettre de contribuer efficacement à la prise de décisions.

9. Évaluation thématique du suivi et de l'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement : enseignements tirés de l'expérience en vue de l'après-2015

227. À sa 11^e séance, le 9 juin 2015, le Comité a examiné le rapport du BSCI intitulé « Évaluation thématique du suivi et de l'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement : enseignements tirés de l'expérience en vue de l'après-2015 » (E/AC.51/2015/3).

228. La Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Débat

229. Certaines délégations ont félicité le BSCI pour l'établissement de cet important rapport d'évaluation, notant qu'il méritait une attention toute particulière. Il a été indiqué que les éléments disparates de suivi et d'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement exposés schématiquement ainsi que l'élaboration du diagramme d'analyse thématique pour l'incidence des activités décrivant les liens entre les activités d'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement et les résultats étaient particulièrement utiles. D'autres délégations étaient d'avis que le rapport dépassait la simple évaluation thématique attendue du suivi et de l'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement et que certains des avantages, inconvénients, conclusions et recommandations contenus dans le rapport préjugeaient des résultats des processus intergouvernementaux en cours. Une délégation a souligné que le rapport encourageait et approuvait une approche du suivi et de l'évaluation qui était sans nul doute prématurée étant donné que le processus intergouvernemental relatif au programme de développement pour l'après-2015 n'était pas encore achevé et qu'un mandat en bonne et due forme était nécessaire avant qu'une décision puisse être prise. Plusieurs délégations se sont interrogées sur la manière dont l'évaluation devait être utilisée par les États Membres, et ont exprimé de sérieux doutes quant à l'approbation des recommandations figurant dans le rapport.

230. Des délégations ont également constaté que la terminologie figurant dans le rapport ne correspondait pas à celle que les États Membres étaient enclins à utiliser : le rapport faisait état de « suivi » et « d'évaluation » alors que les États Membres

avaient parlé de « suivre » et « passer en revue » comme indiqué dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale.

231. Une délégation a insisté sur le fait que les fonctions de suivi et d'évaluation devraient incomber au premier chef au Forum politique de haut niveau sur le développement durable créé par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), et que tout cadre du système des Nations Unies devrait se conformer aux paramètres définis par les États Membres au sein de cette instance.

232. Des questions théoriques générales ont été posées sur les caractéristiques d'un mécanisme utile de suivi et d'évaluation; le type d'indicateurs de progrès à déterminer (actuels, clairs, accessibles et utiles); les organismes statistiques chargés de communiquer des données; les parties prenantes (États Membres, autorités nationales, organisations extérieures et/ou organismes des Nations Unies); et les objectifs à évaluer.

233. Certaines délégations ont soulevé des questions méthodologiques particulières et demandé des précisions complémentaires au sujet des parties prenantes interrogées par le BSCI au cours de l'élaboration du rapport et des informations présentées dans la figure I du rapport.

234. Une délégation a fait observer que le rapport faisait référence, en son paragraphe 7, à six points clefs, à savoir la dignité, les êtres humains, la prospérité, la planète, la justice et le partenariat, qui avaient été proposés dans le rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement pour l'après-2015, intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète (A/69/700)»; cette délégation a rappelé que ces six points clefs n'avaient pas encore été approuvés par les États Membres et que d'autres solutions étaient en cours d'examen au niveau des processus intergouvernementaux.

235. Une délégation a pris note des éléments de suivi et d'évaluation disparates et spécifiques des objectifs du Millénaire pour le développement présentés dans le rapport. Certaines délégations ont fait observer que c'était l'occasion de revenir sur le passé, d'analyser les expériences acquises et de s'appuyer sur les savoir-faire et les mécanismes institutionnels existants afin d'éviter les doubles emplois. À cet égard, une délégation a insisté sur la nécessité d'éviter les systèmes de suivi lourds sur le plan administratif.

236. Une autre délégation a mis en avant l'importance d'établir des mécanismes d'évaluation et de suivi efficaces dès la mise en place du cadre pour les objectifs de développement durable, et précisé que ce cadre devrait avoir pour principes fondateurs la responsabilité, la cohérence, l'interconnexion, la coordination, la transparence, la souplesse et l'utilité (enseignements 2 et 7). Une délégation a insisté sur la nécessité de définir des indicateurs de résultats clairs, adaptés et convenus à l'échelle internationale, pour chaque cible du cadre de développement durable. Ces indicateurs devraient permettre de mieux suivre les tendances, de mieux orienter les interventions de politique générale et d'intervenir en temps voulu. Ce dernier aspect est de la plus haute importance, étant donné qu'il est indispensable de déterminer s'il est nécessaire ou pas de procéder à des corrections à mi-parcours pour maximiser la réalisation des résultats escomptés. Une délégation a en outre déclaré que la crédibilité et l'efficacité du cadre seraient fondées sur des principes fondamentaux tels que l'appropriation des programmes par les pays, le

renforcement des capacités, le principe d'inclusion, la transparence et la cohérence des liens aux niveaux national, régional et multilatéral (E/AC.51/2015/3, par. 35).

237. Des délégations ont mis l'accent sur la nécessité d'inclure des indicateurs de résultats convenus au niveau international dans le cadre de développement durable, ce qui permettrait d'assurer efficacement le suivi des tendances et l'orientation des interventions de politique générale tout en tenant compte des contextes locaux ou régionaux pour comparer les progrès accomplis dans différents pays. Il a été souligné que la réalisation régulière de métaévaluations devrait permettre de tirer des enseignements constructifs pour le renforcement futur des capacités d'évaluation. De ce fait, les données de suivi et d'évaluation devraient être mises à la disposition du public afin de tirer le meilleur parti de la mise en commun des connaissances, de la transparence et de l'ouverture, et d'instaurer un système de retour de l'information qui pourrait bénéficier à toutes les parties prenantes.

238. Les délégations ont souligné l'importance du rôle envisagé pour les Commissions régionales de l'ONU dans le programme de développement pour l'après-2015 (ibid., par. 35) et rappelé que ces Commissions organisaient des forums régionaux en fonction de la situation régionale, de leurs besoins et de leurs priorités (par exemple, la CEPALC a entrepris des consultations en vue d'organiser un forum régional sur le développement durable). Ces dispositifs régionaux auront pour fonction d'assurer le suivi et l'examen de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau régional et ne devraient pas être prédéterminés au niveau mondial, étant donné qu'il n'existe pas de formule universelle.

239. Une délégation a souhaité recevoir des précisions supplémentaires sur le rôle et les travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que sur la proposition du BSCI tendant à ce que diverses parties prenantes élaborent tous les cinq ans un rapport d'évaluation globale (ibid., par. 58 et 59).

240. Les délégations se sont félicitées de l'accent mis dans le rapport sur le renforcement des capacités nationales et locales des parties prenantes en matière de statistique et d'évaluation par le biais d'un cadre de suivi et d'évaluation (enseignement 5). Une délégation a souligné qu'il importait particulièrement d'intensifier l'appui fourni aux pays par les organismes des Nations Unies en ce qui concerne l'harmonisation des statistiques aux niveaux national, régional et mondial, et d'accélérer l'obtention de résultats et l'analyse. Une autre délégation a insisté sur le fait que pour cela, les pays auraient besoin de ressources pour financer ces activités.

241. Les délégations se sont félicitées des progrès réalisés dans des domaines tels que la parité entre les sexes et la réduction de la pauvreté, mais ont fait observer que de nombreux pays n'avaient pas réussi à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ou à mettre en œuvre des activités dans ce cadre (ni à réaliser d'autres objectifs internationaux comme la Déclaration de Doha sur le financement du développement), essentiellement en raison d'un manque de ressources ou de contributions de la part des donateurs (enseignement 6). Une délégation a demandé des précisions en ce qui concernait l'accent mis par le rapport sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique et en Asie, et s'est interrogée sur les progrès réalisés dans le reste du monde.

Conclusions et recommandations

242. Le Comité a pris acte des enseignements tirés de l'expérience exposés dans le rapport du BSCI intitulé « Évaluation thématique du suivi et de l'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement : enseignements tirés de l'expérience en vue de l'après-2015 » (E/AC.51/2015/3).

243. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prenne note de la recommandation figurant dans le rapport du BSCI, tout en faisant observer qu'elle ne constituait pas une contribution officielle aux négociations en cours sur le programme de développement pour l'après-2015.

Chapitre III

Questions de coordination

A. Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2014

244. À sa 5^e séance, le 3 juin 2015, le Comité a examiné le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2014 (E/2015/71).

245. La Directrice du secrétariat du Conseil a présenté le rapport et répondu aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Débat

246. Les délégations ont pris connaissance avec intérêt du rapport, saluant l'exhaustivité et la grande qualité des informations fournies sur les travaux du Conseil. Elles ont accueilli avec satisfaction les améliorations utiles apportées au site Web du Conseil. Elles ont dit mesurer l'importance croissante du rôle que joue le Conseil pour ce qui est de promouvoir la cohérence et la coordination dans l'ensemble du système, l'élimination des tâches redondantes, une plus grande efficacité et un usage plus rationnel des ressources au service du développement et de la sécurité internationale. Selon une délégation, les activités du Conseil étaient essentielles pour permettre aux organismes des Nations Unies de continuer d'obtenir des résultats et de garantir la cohérence des politiques au regard de la multiplicité des mandats approuvés.

247. Les délégations ont constaté que les mandats intergouvernementaux dont le Conseil devait rendre compte avaient été clairement cernés dans le rapport et ont souligné qu'il devait continuer à veiller à ce que ses travaux soient guidés par ces mandats.

248. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les activités du Conseil visant à promouvoir la coordination et la cohérence des politiques dans des domaines comme le développement économique et social, la coopération Sud-Sud, la coopération triangulaire et les changements climatiques. Une délégation s'est également félicitée des efforts déployés par le Conseil en vue d'appuyer les conférences et réunions au sommet de l'ONU sur certains thèmes, notamment les questions relatives aux petits États insulaires en développement. À cet égard, une autre délégation a demandé des renseignements sur une initiative conjointe relative au développement du tourisme recevant l'appui de neuf organismes des Nations Unies, qui avait été présentée à la manifestation parallèle de haut niveau organisée par le Conseil pendant la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Des délégations ont également témoigné leur soutien aux mesures préliminaires prises en vue de coordonner, à l'échelle du système, l'assistance nécessaire pour préparer la transition vers le programme de développement pour l'après-2015, certaines délégations ayant toutefois rappelé qu'il importait de ne pas préjuger des résultats des négociations intergouvernementales sur le programme, notamment au regard des mesures à prendre par le système à l'appui du nouveau cadre de développement. Les délégations ont salué le fait que le Conseil ait notamment axé ses travaux sur

l'emploi des jeunes, car ce sujet revêtait une grande importance pour la réduction de la pauvreté et le développement durable.

249. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'assistance que les organismes des Nations Unies avaient fournie aux États Membres en vue d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en s'appuyant sur l'examen effectué par le Conseil des mesures prises à cette fin au niveau des pays. Elles ont également sollicité un complément d'information sur les activités menées à ce niveau. Il a été demandé s'il avait été tenu compte de l'objectif n° 8 (établissement d'un partenariat mondial pour le développement) dans le cadre de l'examen.

250. Quant à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire dans le domaine de l'agriculture, il a été souligné qu'il importait de renforcer la coopération avec d'autres entités des Nations Unies, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial, ainsi que de faire participer d'autres entités comme le Fonds international de développement agricole et d'autres entités financières compétentes. En ce qui concerne les changements climatiques, les délégations ont jugées utiles les publications de la bibliothèque du système des Nations Unies que le Groupe de travail sur les changements climatiques du Comité de haut niveau sur les programmes a établies aux fins de la vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Une délégation en particulier a fait observer qu'il devenait de plus en plus important de sensibiliser les populations les moins éduquées ou illettrées à ce sujet. Le Conseil a été encouragé à publier rapidement sa contribution à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, afin que les États Membres puissent l'utiliser comme il se devait.

251. Certaines délégations ont salué les efforts de coordination déployés dans l'ensemble du système des Nations Unies pour les questions primordiales que sont la cybercriminalité et la cybersécurité. Des précisions ont été demandées au sujet des mesures prises pour renforcer la coordination interorganisations à cet égard ainsi qu'au sujet des organismes de l'ONU qui avaient dirigé cette initiative.

252. Certaines délégations se sont félicitées de l'action menée pour améliorer l'efficacité et l'impact des activités opérationnelles du système des Nations Unies et pour appuyer les équipes de pays. Des délégations ont posé des questions sur la portée du mandat de l'ONU intitulé « Unis dans l'action » et insisté sur le caractère volontaire de l'initiative. Il a été demandé de passer en revue, dans le rapport de 2015, les effets de la création du Centre des services communs au Brésil.

253. Des délégations ont souligné le rôle crucial du Conseil pour ce qui est d'améliorer les fonctions liées à l'administration et à la gestion dans le système des Nations Unies et d'apporter des innovations à cet égard. Elles ont à nouveau exprimé leur satisfaction concernant le fait que, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion, le Conseil a axé ses travaux sur l'harmonisation et la simplification des pratiques institutionnelles dans le domaine des finances, des achats, des ressources humaines et des services communs d'appui. Une délégation a constaté que les efforts déployés à ce jour avaient permis de rationaliser l'utilisation des ressources, de favoriser la transparence et de mieux faire respecter le principe de responsabilité. Certaines délégations ont engagé le Conseil à poursuivre ses travaux relatifs à la gestion des ressources humaines, la promotion de la transparence et la responsabilisation, ainsi que ses activités visant à améliorer les

mécanismes de financement et de budgétisation. Il a également été noté qu'il importait d'analyser les conséquences des activités administratives sur l'amélioration des travaux dans l'ensemble du système.

254. Dans le domaine des achats, les délégations ont constaté avec satisfaction que les initiatives de collaboration avaient enregistré d'importants progrès, en particulier pour ce qui est de faciliter l'accès des prestataires issus de pays en développement et en transition au dispositif de passation des marchés du système des Nations Unies. Une délégation a demandé un complément d'information sur le mandat relatif à l'harmonisation des directives en matière de passation des marchés, ainsi que sur les travaux du Réseau achats en matière d'accords à long terme pour l'achat de véhicules et de carburants. Une autre délégation a fait observer que la poursuite du déploiement du progiciel de gestion intégrée, Umoja, n'avait pas été mentionnée dans le rapport alors qu'elle pourrait avoir un impact sur la passation des marchés, notamment dans les missions (en raison du nouvel accès en temps réel aux opérations d'achat en cours). Une délégation a fait valoir qu'il fallait améliorer la gestion des ressources et mieux la coordonner avec les achats, afin de renforcer l'efficacité de la passation des marchés et d'éviter de racheter des articles déjà stockés.

255. Les délégations ont témoigné leur intérêt pour les travaux du Réseau finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion concernant la mise au point d'une définition commune des coûts de fonctionnement. Des questions ont été posées au sujet de certains aspects de la définition convenue, notamment celle de savoir si elle avait déjà été approuvée par les conseils d'administration des fonds et programmes de l'ONU, comme prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226.

256. Des délégations ont demandé plus de précisions sur les mesures prises en vue de garantir la cohérence et la complémentarité des fonctions de contrôle, des audits et des évaluations dans l'ensemble du système des Nations Unies, y compris sur le modèle des « trois lignes de défense » de l'Institut des auditeurs internes et sur la façon dont on pourrait assurer la cohérence entre les dispositifs de responsabilisation et de gestion du risque. Il a également été demandé si les organes de contrôle, comme le Corps commun d'inspection, le BSCI et le Comité des commissaires aux comptes, avaient été consultés sur le modèle de référence relatif à la gestion du risque, au contrôle et à la responsabilisation, avant son adoption par le Comité de haut niveau sur la gestion.

257. Quant aux activités menées par le Réseau ressources humaines du Comité de haut niveau sur la gestion, les délégations se sont félicitées de l'échange d'informations qui avait lieu entre les directeurs des ressources humaines des différentes organisations membres ainsi que de la création d'un groupe de travail chargé de dégager les bonnes pratiques dans les principaux domaines de la gestion de la performance, comme l'a recommandé le Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-quatrième session. Certains ont demandé davantage de renseignements sur les mécanismes pilotes de reconnaissance du mérite axés sur les résultats, y compris dans la perspective du Fonds international de développement agricole et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, mentionnés dans le rapport. Les délégations ont salué les résultats enregistrés dans les domaines de la gestion de la performance, de la mobilité interorganisations et du recrutement de personnel sur le plan local et exprimé leur intérêt pour les défis restant à relever et la marche à suivre.

258. Certaines délégations ont demandé des précisions sur l'état d'avancement de l'application de la résolution 67/292 de l'Assemblée générale sur le multilinguisme et accueilli avec satisfaction les initiatives prises à ce jour par les organismes des Nations Unies en vue de promouvoir et de faciliter le multilinguisme. Une délégation a souligné la nécessité de mobiliser des ressources afin de renforcer les capacités des services de traduction et d'interprétation.

259. Certains ont demandé où en était l'étude de faisabilité relative à l'interopérabilité du progiciel de gestion intégré, mentionnée au paragraphe 42 du rapport, et ont sollicité plus de précisions sur le catalogue de données du système des Nations Unies.

260. Les délégations ont accueilli avec satisfaction la présentation de l'état d'avancement de l'introduction des Normes comptables internationales pour le secteur public dans l'ensemble du système et félicité le Conseil pour le rôle qu'il a joué dans la promotion de leur adoption en vue d'améliorer la qualité des rapports financiers et l'harmonisation à l'échelle du système et de favoriser la transparence et l'application du principe de responsabilité. Des précisions ont été demandées au sujet de la coopération entre le Conseil des chefs de secrétariat et le Corps commun d'inspection.

Conclusions et recommandations

261. Le Comité a recommandé de nouveau que l'Assemblée générale appelle l'attention du Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, sur les sujets de préoccupation suivants :

a) La nécessité de veiller à ce que les activités et initiatives du Conseil, notamment celles qui ont trait à la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies, y compris l'adoption volontaire de l'initiative « Unis dans l'action » telle que définie dans la résolution 67/226 (sect. IV.C), soient conformes aux mandats intergouvernementaux;

b) La nécessité de veiller à ce que les mesures prises par le Comité de haut niveau sur la gestion soient davantage en harmonie avec les orientations fixées par les organes délibérants des Nations Unies, y compris dans le domaine des achats.

262. Le Comité a pris note des contributions apportées par le CCS, en 2014, au renforcement de la coordination et de la cohérence interinstitutions au sein des Nations Unies sur le plan des politiques, de la gestion et des opérations.

263. Le Comité a noté que le CSS poursuivait son œuvre d'harmonisation et de simplification des pratiques institutionnelles et s'est félicité des gains d'efficacité que permettait l'allègement des contraintes administratives et procédurales, l'objectif étant à terme d'améliorer la cohérence, la coordination, l'efficacité, la transparence dans le système des Nations Unies et de renforcer la crédibilité de celui-ci. Le Comité a de nouveau recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, de poursuivre ses travaux en la matière.

264. Le Comité a pris note de la création du Centre des services communs au Brésil dans l'objectif de rationaliser les principaux domaines d'opération des agences participantes, en regroupant les services d'appui, et recommandé que

L'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, de lui rendre compte de la question dans le prochain rapport du Conseil.

265. Le Comité a également pris note de l'initiative prise par le CSS de partager les bonnes pratiques en matière de gestion de la performance en instaurant un échange de témoignages entre les directeurs des ressources humaines des organisations participantes et recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, de continuer à promouvoir les bonnes pratiques auprès des organisations participantes.

266. Le Comité a rappelé le paragraphe 22 de la résolution 69/273 de l'Assemblée générale et recommandé que l'Assemblée prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, de promouvoir l'utilisation stratégique des accords à long terme dans le cadre des passations de marchés au sein du système des Nations Unies.

267. Le Comité a constaté les efforts continus du CSS visant à renforcer la collaboration en matière de passation de marchés, notamment en ouvrant davantage de possibilités de participation aux prestataires issus de pays en développement ou en transition, et recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, de poursuivre ses efforts à cet égard.

268. Ayant conscience de l'interdépendance entre l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement durable, le Comité a souligné qu'il importait de mobiliser des capacités et des ressources à l'appui de la mise en œuvre du nouveau programme de développement mondial. Il a également souligné le rôle essentiel que jouerait le CSS dans la coordination, à l'échelle du système des Nations Unies, des activités de préparation et de suivi du programme de développement pour l'après-2015, en application des mandats pertinents prescrits par les organismes intergouvernementaux. Il a recommandé à cette fin que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, de lui indiquer, dans le rapport qu'il lui présenterait à sa cinquante-sixième session, les moyens de renforcer ce rôle de manière à promouvoir la cohérence des politiques à l'échelle du système des Nations Unies et assurer ainsi une coordination efficace des nombreuses activités touchant la programmation, la gestion et les opérations de ce programme mondial.

269. Le Comité a pris note de la création de l'Équipe spéciale de la coopération Sud-Sud et triangulaire, coordonnée par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, et demandé au Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, d'encourager à nouveau les fonds et programmes, ainsi que les institutions spécialisées et autres entités des Nations Unies, à continuer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, de systématiquement tenir compte de l'appui à la coopération Sud-Sud dans leurs programmes d'activités opérationnelles de développement à l'échelle des pays.

270. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, de présenter les contributions apportées par l'ensemble du système au nouveau programme pour les villes, et ce bien avant la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, qui se

tiendra à Jakarta du 25 au 27 juillet 2016, afin que les États Membres aient le temps de l'examiner comme il se doit.

271. Le Comité a pris note des efforts continuellement déployés par le CSS pour dialoguer avec les États Membres, y compris de l'utilisation de son site Web comme moyen d'améliorer et de favoriser la transparence et l'application du principe de responsabilité à l'égard des États Membres.

272. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, de continuer à mettre au point une approche coordonnée du multilinguisme dans le système des Nations Unies, en application des résolutions pertinentes de l'Assemblée.

B. Appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

273. À sa 3^e séance, le 2 juin 2015, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (E/AC.51/2015/10).

274. Le Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique a présenté le rapport et répondu aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Débat

275. Les délégations ont remercié le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et lui ont exprimé leur soutien. Elles ont également félicité le Conseiller spécial pour l'exhaustivité du rapport et les informations qu'il contient. Elles ont souligné l'importance cruciale que revêt le NEPAD dans la lutte contre les obstacles au développement de l'Afrique. Elles ont salué et appuyé les efforts déployés par le Bureau pour renforcer la cohérence, la coordination et l'efficacité de l'appui apporté par le système des Nations Unies au NEPAD, au regard notamment de l'évolution constante que connaît l'Afrique.

276. Les délégations ont salué les efforts considérables déployés par le système des Nations Unies à l'appui du NEPAD et de l'Afrique, en particulier dans les secteurs suivants : agriculture, sécurité alimentaire et développement rural, développement de l'infrastructure, paix et sécurité, gouvernance, autonomisation des femmes et égalité des sexes, industrie, commerce et accès aux marchés, environnement, population et urbanisation, développement social et humain, lutte contre l'épidémie d'Ebola, science et technologie, communication, plaidoyer et sensibilisation.

277. Les délégations ont insisté sur la nécessité d'appuyer les États Membres africains, l'Union africaine et les communautés économiques régionales africaines dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et dans les domaines de la paix et de la sécurité, et du développement, notamment dans le cadre de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et d'autres partenariats stratégiques bilatéraux avec l'Afrique, tels que le Forum sur la coopération sino-africaine et le Fonds « Africa Growing Together ». Des précisions ont été demandées sur l'état d'avancement et les perspectives de la mise en œuvre des initiatives se rapportant à la Conférence internationale.

278. Tout en remerciant l'Organisation des Nations Unies de l'appui qu'elle continue d'accorder à l'Afrique dans les domaines de la consolidation de la paix, de la lutte contre le trafic de drogues et de la prévention du terrorisme, les délégations ont souligné qu'il fallait continuer de renforcer l'appui concernant ce dernier point et mis l'accent sur le rôle de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. S'agissant des activités relatives à la paix et à la sécurité, les délégations ont voulu savoir comment le Fonds pour la consolidation de la paix avait contribué à la consolidation de la paix dans la région au cours des dernières années. Des précisions ont également été demandées sur l'assistance donnée aux pays au titre de la lutte contre le trafic de drogues dans le cadre du projet de communication aéroportuaire et du Programme mondial de contrôle des conteneurs; plus particulièrement, on a voulu savoir pourquoi aucune mention n'avait été faite de la Guinée-Bissau. Il a été mis en avant qu'il importait de maintenir l'appui à la consolidation de la paix et de la sécurité pour la stabilisation à long terme des pays dont il était question au paragraphe 29 du rapport.

279. Les délégations ont pris note des difficultés rencontrées par le système des Nations Unies dans l'appui à l'Union africaine et au NEPAD, en raison, d'une part, du manque de ressources financières spécialement destinées aux groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et à la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, et, d'autre part, des problèmes de coordination dans un groupe donné ou d'un groupe à l'autre. Les délégations ont salué les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour renforcer la coordination et reconfigurer le système d'approche intersectorielle en vue d'améliorer l'appui en faveur du développement de l'Afrique. Elles ont pris note du programme qui ferait suite au Programme décennal de renforcement des capacités, qui prendrait la forme d'un partenariat pour l'intégration et le développement de l'Afrique.

280. En prenant acte de la récente adoption de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les délégations ont reconnu le caractère dynamique des priorités de développement de l'Afrique, telles qu'énoncées dans le Plan stratégique pour 2014-2017 de la Commission de l'Union africaine, le Plan stratégique pour 2014-2017 du NEPAD et l'Agenda 2063 accompagné de son plan de mise en œuvre décennal. Elles ont demandé une plus grande souplesse dans l'harmonisation de l'aide que le système des Nations Unies apporte au développement de l'Afrique, compte tenu des priorités actuelles et nouvelles.

281. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les efforts déployés par le Conseiller spécial et ses collaborateurs dans le suivi de la mise en œuvre des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, et exprimé leur soutien à cet égard. Elles ont souligné qu'ils devaient étendre leur action pour inclure les nouveaux engagements au titre du programme de développement pour l'après-2015 et continuer de faire régulièrement rapport à ce sujet à l'Assemblée générale.

282. En ce qui concerne les défis et les obstacles cités dans le rapport, les délégations ont voulu savoir comment le NEPAD avait résolu le problème de l'élaboration de programmes communs tout en gardant à l'esprit les particularités des mandats des différents organes directeurs et des différents acteurs sur le terrain. La nécessité d'une meilleure coordination entre ces acteurs a été mise en avant. Il a été souligné que, avant d'adopter le partenariat pour l'intégration et le

développement de l'Afrique, l'on devait tenir compte de l'expérience accumulée au fil des ans et des effets des différents projets déjà mis en œuvre en Afrique.

283. La résolution 68/247 A, sect. VIII, de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a renforcé le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général, a été citée; de même que l'évaluation des résultats du contrat de mission des hauts fonctionnaires pour 2013. Il a été souligné que le Bureau n'avait pas atteint ses objectifs concernant les délais de recrutement, la représentation des femmes au sein des fonctionnaires de rang supérieur et la mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle. À cet égard, des précisions ont été demandées sur les indicateurs de résultats les plus récents et les mesures prises par le Bureau pour accélérer le recrutement de manière à s'acquitter efficacement de son mandat.

Conclusions et recommandations

284. **Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/AC.51/2015/10) et recommandé que l'Assemblée générale fasse siennes les conclusions et recommandations formulées aux paragraphes 104 à 116 dudit rapport.**

285. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire état de façon détaillée, dans ses futurs rapports, des résultats auxquels la réalisation des objectifs du NEPAD aura permis d'aboutir.**

286. **Le Comité a recommandé également que l'Assemblée générale demande une nouvelle fois aux organismes des Nations Unies de renforcer la cohérence de leurs activités en faveur du NEPAD, compte tenu des modules convenus du Mécanisme de coordination régionale, et demandé que les organismes du système des Nations Unies continuent de prendre en compte les besoins particuliers de l'Afrique dans toutes leurs activités normatives et opérationnelles, notamment dans le cadre du financement des programmes et des projets, de la mobilisation des ressources et de l'aide humanitaire.**

287. **Le Comité a recommandé en outre que l'Assemblée générale prie les organismes des Nations Unies de continuer à œuvrer en coordination étroite avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, en sa qualité d'organe technique de l'Union africaine, ainsi qu'avec d'autres groupes de la Commission de l'Union africaine et du NEPAD, pour appuyer le Plan stratégique pour 2014-2017 de la Commission et le plan de mise en œuvre décennal de l'Agenda 2063.**

288. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale mette en avant qu'il importait que le système des Nations Unies et les organismes intergouvernementaux continuent à prendre pleinement en considération le point de vue, les observations et les apports de l'Union africaine et d'autres mécanismes régionaux et sous-régionaux lors de la formulation de politiques et de la prise de décisions, notamment dans les domaines de la médiation, des affaires politiques, et de la paix et de la sécurité.**

289. **Le Comité a également recommandé que le Secrétaire général continue de faire état, dans ses rapports sur le NEPAD, non seulement de la tenue de séminaires, ateliers et réunions, mais aussi d'autres mesures concrètes et des résultats tangibles s'agissant de l'appui apporté par les organismes des Nations**

Unies aux projets du NEPAD dans l'ensemble de l'Afrique, tout en soulignant qu'il conviendrait de renforcer encore, dans les futurs rapports, l'accent mis sur les effets, tant quantitatifs que qualitatifs, des activités menées par les entités du système des Nations Unies à l'appui du NEPAD, compte tenu des ressources mobilisées.

290. Le Comité a félicité le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que les futurs rapports sur le NEPAD continuent de rendre compte des activités que mène le Bureau dans le domaine du plaidoyer et des travaux d'analyse, de la cohérence et de la coordination et de la facilitation des débats intergouvernementaux relatifs à la fourniture de l'appui que le système des Nations Unies apporte au NEPAD.

291. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de rendre compte, dans son rapport sur le NEPAD, des activités qu'il mène en vue d'aider les pays à répondre aux préoccupations concernant la protection des femmes et des enfants, notamment contre les violences sexuelles.

292. Le Comité a souligné qu'il importait que les organismes des Nations Unies maintiennent leur appui à la région pour que soient pris en compte les nouveaux problèmes liés à la gouvernance, aux jeunes, à l'extrémisme et au terrorisme, et recommandé qu'il en soit rendu compte dans le rapport du Secrétaire général sur le NEPAD.

293. Le Comité a reconnu l'importance que revêtait le développement des infrastructures matérielles pour l'Afrique, notamment de l'énergie, des voies ferrées et des autoroutes, et recommandé que l'Assemblée générale prie encore une fois le Secrétaire général de mobiliser davantage l'appui du système des Nations Unies dans ce domaine, en particulier en faveur des initiatives des communautés économiques régionales.

294. Le Comité a souligné qu'il fallait poursuivre la mise en œuvre des activités liées au mécanisme de suivi et recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de s'assurer que ses futurs rapports sur le NEPAD en rende compte.

Chapitre IV

Ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Comité

295. Conformément à l'alinéa e) du paragraphe 2 de la résolution 1979/41 du Conseil économique et social et au paragraphe 2 de la résolution 34/50 de l'Assemblée générale, le Comité doit soumettre au Conseil et à l'Assemblée pour examen l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session, ainsi que la liste des documents demandés.

296. Dans sa décision 1983/163, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de porter à l'attention des organes intergouvernementaux et des organes d'experts, avant qu'ils adoptent des décisions, toute demande de documentation que le Secrétariat ne serait pas en mesure de satisfaire dans les délais prévus et dans les limites des ressources approuvées, et d'appeler l'attention des organes intergouvernementaux sur les cas où des documents risquaient de faire double emploi et sur ceux où il serait possible de regrouper ou de fondre des documents portant sur des sujets similaires ou apparentés, afin de rationaliser la documentation.

297. L'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Comité, présenté ci-après, a été établi à partir des textes adoptés par les organes délibérants et sera complété à la fin de la session en cours compte tenu des recommandations adoptées par le Comité.

Ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Comité

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions relatives au programme :

- a) Exécution du programme

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2014-2015

- b) Planification du programme

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le premier volet du projet de cadre stratégique pour la période biennale 2018-2019 : plan-cadre et sur le deuxième volet : plan-programme biennal (conformément aux résolutions 59/275, 62/224 et 69/17 de l'Assemblée générale)

- c) Évaluation

Documentation

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa

cinquante-troisième session concernant l'évaluation du programme du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa cinquante-troisième session concernant l'évaluation du programme du Bureau de la coordination des affaires humanitaires

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa cinquante-troisième session concernant l'évaluation du programme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

4. Questions de coordination :

- a) Rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Documentation

Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (2015)

- b) Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (conformément à la résolution 59/275 de l'Assemblée générale)

- 5. Rapport(s) du Corps commun d'inspection.
- 6. Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session.
- 7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-sixième session.

Annexe I

Ordre du jour de la cinquante-cinquième session du Comité

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions relatives au programme :
 - a) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017;
 - b) Évaluation.
4. Questions de coordination :
 - a) Rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination;
 - b) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.
5. Rapport(s) du Corps commun d'inspection.
6. Ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session.
7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-cinquième session.

Annexe II

Liste des documents dont le Comité était saisi à sa cinquante-cinquième session

A/70/80	Rapport du Secrétaire général sur la récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 et sur les propositions visant à améliorer la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats (résolutions 58/269, 62/224 et 67/236 de l'Assemblée générale)
A/69/6/Rev.1	Plan-programme biennal et priorités pour la période 2016-2017
A/70/6 (Sect. 10)	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement
A/70/6 (Sect. 22)	Développement économique et social en Asie occidentale
A/70/6 (Sect. 29D)	Bureau des services centraux d'appui
A/70/6 (Sect. 29E)	Bureau de l'informatique et des communications
A/68/74 et Corr.1	Rapport du Secrétaire général sur le projet de révision du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (résolution 68/20 de l'Assemblée générale)
A/70/72	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement du rôle de l'évaluation et sur une meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (résolution 62/224 de l'Assemblée générale)
E/2015/71	Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2014 (résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social)
E/AC.51/2013/5	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen de la capacité d'évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
E/AC.51/2015/2	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
E/AC.51/2015/3	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation thématique du suivi et de l'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement : enseignements tirés de l'expérience en vue de l'après-2015
E/AC.51/2015/4	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
E/AC.51/2015/5	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

E/AC.51/2015/6	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
E/AC.51/2015/7	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
E/AC.51/2015/8	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Centre du commerce international
E/AC.51/2015/9	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)
E/AC.51/2015/10	Rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (résolution 60/275 de l'Assemblée générale)
E/AC.51/2015/L.1	Note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation
E/AC.51/2015/L.2	Note du Secrétariat sur les rapports du Corps commun d'inspection (résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 59/267 de l'Assemblée générale)
E/AC.51/2015/L.3	Note du Secrétariat sur le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Comité (résolution 1894 (LVII) du Conseil économique et social)
E/AC.51/2015/L.4 et Add. 1 à 17	Projet de rapport du Comité
E/AC.51/2015/INF/1	Liste des délégations

